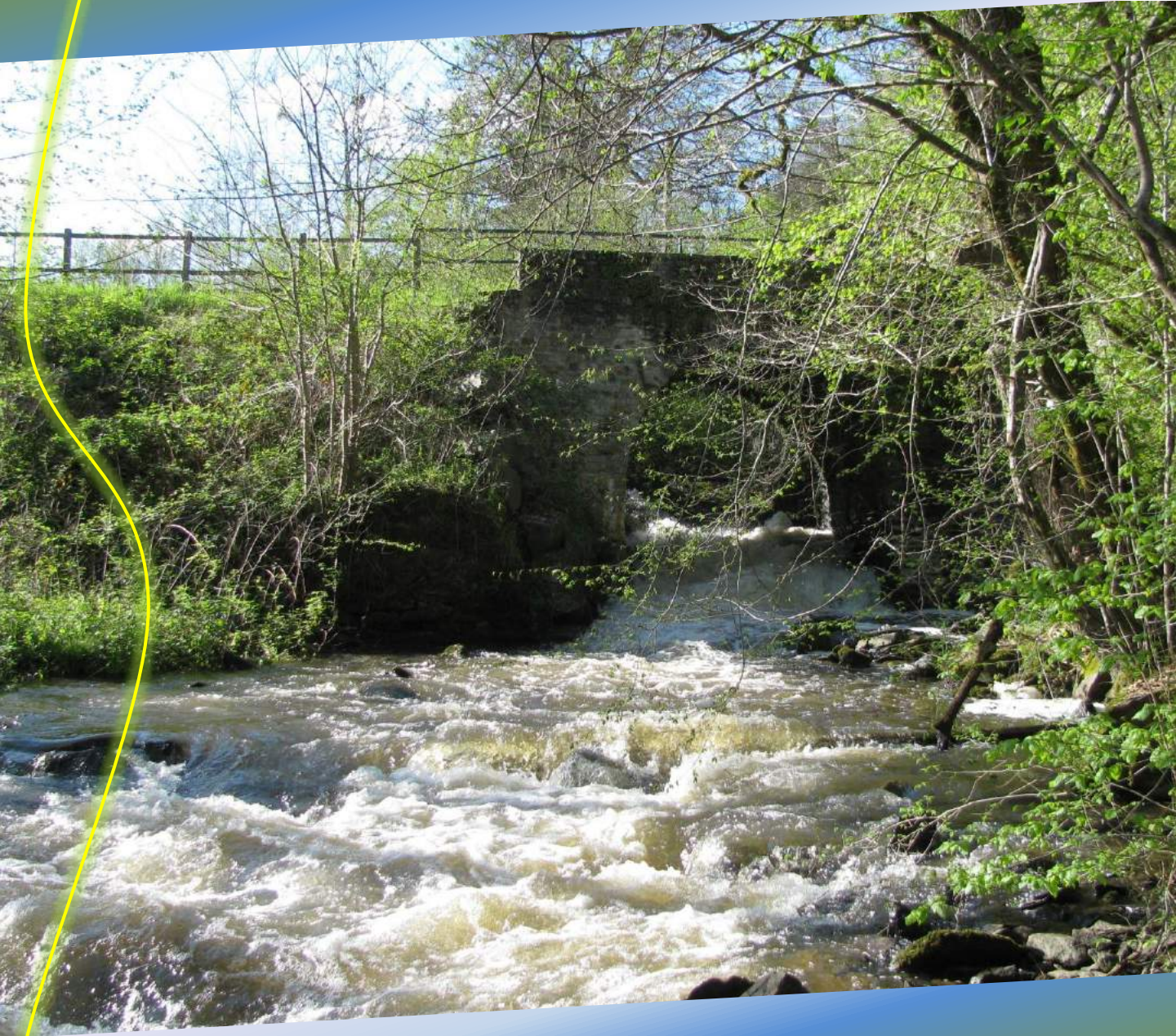


*Saint Paul la Roche*

*Sent Paul la Ròcha*



*Bulletin municipal n° 37*

*Novembre 2021*

## TABLE DES MATIERES

<i>LE MOT DU MAIRE.....</i>	<i>1</i>
<i>COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL.....</i>	<i>2</i>
<i>LA VIE DE LA COMMUNE.....</i>	<i>12</i>
<i>LES ASSOCIATIONS.....</i>	<i>21</i>
<i>NOTRE ECOLE.....</i>	<i>32</i>
<i>LE PNR PERIGORD LIMOUSIN.....</i>	<i>33</i>
<i>LA PAGE ENVIRONNEMENT.....</i>	<i>34</i>
<i>LA PAGE NATURE.....</i>	<i>38</i>
<i>LA PAGE HISTOIRE.....</i>	<i>40</i>
<i>LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....</i>	<i>42</i>
<i>LES INFOS UTILES.....</i>	<i>44</i>
<i>NOS ENTREPRISES.....</i>	<i>47</i>
<i>NUMEROS UTILES.....</i>	<i>49</i>



*Un nouvel agent a intégré l'équipe au 1<sup>er</sup> Octobre : James DUBOURG*

## LE MOT DU MAIRE

Mes Chers Concitoyens, mes Chères Concitoyennes,

Après une année quelque peu perturbée par une situation sanitaire compliquée, nous voici déjà arrivés au dernier trimestre.

L'été a été bien rempli par diverses activités :

Le multiple rural est ouvert depuis début juin avec l'association « Les Paulissonnes ».

Les marchés festifs et le feu d'artifice ont été une belle réussite avec une participation de 150 à 300 personnes.

Nous avons également procédé à des opérations de goudronnage et d'élagage des routes communales ainsi qu'à la remise en état de la route des Landes.

La rentrée scolaire, avec des normes sanitaires renforcées, s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes avec 104 élèves sur le RPI dont 39 à St Paul.

En ce qui concerne les grandes évolutions à venir :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols pour l'ensemble du territoire intercommunal pour les trente années à venir, est en cours d'élaboration. Il devrait entrer en vigueur en 2025.

Plusieurs projets sont en cours de réalisation, dont la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Nous avons déjà obtenu 80% de subventions pour ces travaux.

Nous avons également embauché M. James Dubourg, emploi subventionné à 80 % par l'état pour une durée d'un an renouvelable.

La situation sanitaire de notre région s'améliore, souhaitons un retour rapide à une vie normale.



Bonne fin d'année à tous, prenez soins de vous.

*My dear fellow citizens*

*After a year somewhat perturbed by a complicated health situation, here we are already in the last quarter.*

*Summer has been very busy with various activities:*

*The Multiple Rural has been open since the beginning of June, with the Association « Les Paulissonnes ».*

*The night-markets and the fireworks have been a great success, with around 300 people taking part.*

*We have also started work on the communal roads: tree-logging/hedging and laying tarmac, as well as refurbishing les Landes.*

*The new school year began with 104 pupils in the RPI, of which 39 are at St Paul.*

*As far as major developments are concerned:*

*The local Urban Plan, which is going to govern the future of the commune for 30 years, is in the process of being studied. It should come into force in 2025.*

*Several projects are in progress, including the renovation of the Salle des Fêtes. We have already obtained 80% grants towards these works.*

*We have also taken on Mr James Dubourg for a period of 1 year. His employment is 80% subsidized by the State.*

*The health situation in our Region is improving, raising hopes for a rapid return to normal life.*

*Hoping for a good end to this year. Take care of yourselves.*

## Conseil Municipal du 8 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 Janvier à 19H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 4 Janvier 2020, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents** : M. Cédric BETTON, Mme Odile BETY, Mme Pierrette BORDAS, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Maxime CLERMONT, M. Alain DELFOUR, Mme Esse DISCO, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE, Mme Isabelle HECKELMANN, M. Michaël DELANDE

**Excusés** : M. Maxime CLERMONT, Mme Lucile PIGEON qui a donné procuration à Mme Christel CHEVAL

**Secrétaire** : Mme Odile BETY

### ❖ *Projet de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes :*

Concernant le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises :

- Remplacement des menuiseries : 29 306,39 € HT
- Mise en place d'une pompe à chaleur air/air : 15 953, 69 € HT
- Mise en place d'une isolation biosourcée : 19 417.50 € HT

Soit un coût total pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes de : 64 677.58 € HT.

Ces travaux permettraient un gain énergétique estimé entre 30 et 40 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Plan de Financement ci-joint, sous réserve de l'accord des partenaires financiers :

FINANCEMENT	EN €
<b>Subventions :</b>	
ÉTAT (DSIL 2021) 40% du coût total HT	25 871,03
ÉTAT (DETR 2021) 40% du coût total HT	25 871,03
A la charge de la commune	12 935,52
<b>TOTAL TTC</b>	<b>64 677,58</b>

## Conseil Municipal du 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 Mars à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 2 Mars 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents** : M. Cédric BETTON, Mme Odile BETY, Mme Pierrette BORDAS, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Alain DELFOUR, Mme Esse DISCO, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE, Mme Isabelle HECKELMANN, M. Michaël DELANDE, Mme Lucile PIGEON

**Excusés** : M. Maxime CLERMONT, Mme Odile BETY qui a donné procuration à Mme Isabelle HECKELMANN

**Secrétaire** : Mme Lucile PIGEON

### ❖ *Remise gracieuse de loyer :*

Afin de palier un surcoût de charges lié au dysfonctionnement du système de chauffage d'un logement communal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire bénéficier aux locataires d'une remise gracieuse de 184.78 € qui sera déduite du montant du loyer de mars 2021.

### ❖ *Proposition convention SAFER :*

Une proposition de convention émanant de la SAFER a été faite à la commune concernant différentes aides dans le domaine foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de convention de la SAFER.

### ❖ *Projet de location du Multiple Rural :*

Après avoir étudié les diverses alternatives de gérance, et compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, a fait le choix de mettre en place une Épicerie-Bar-Restaurant Associatif au Multiple Rural dès la réception des travaux. Le montant du loyer est fixé à 200 €

### ❖ *Création d'un second Columbarium :*

Après consultation des différentes propositions, le Conseil Municipal valide la création d'un second columbarium identique au premier pour un montant de 5 833.33 € HT.

### ❖ *Projet de mise aux normes et de rénovation du logement de l'ancienne boulangerie :*

Dans le cadre du Contrat de Projets Territoriaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire la mise aux normes et l'isolation du logement de l'ancienne boulangerie pour un montant de 29 738.93 € HT et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 7 434.73 €, soit 25% du montant des travaux.

### ❖ *Projet de rénovation énergétique de la Mairie :*

Dans la cadre du Fonds d'Équipement des Communes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'inscription du projet de rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 11 371.34 € HT, et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 2 842.84 €, soit 25% du montant des travaux.

### ❖ *Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal :*

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2020-05-18-006 en date du 18 Mai 2020 constatant la situation des biens présumés sans maître, affiché à la mairie le 25 Mai 2020 durant une période de 6 mois (délai légal de publicité) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2021-02-23-002 en date du 23 Février 2021 constatant la vacance de biens sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LA ROCHE ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'incorporation gratuite dans le domaine communal des biens sans maître suivants :

Section cadastrale	Numéro de parcelle
AO	27
AO	28
AO	38
AO	39
AT	93
AW	93
AW	94
AW	98

### ❖ *Terrains communaux à bâtir :*

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à donner mandat à des agences immobilières afin de vendre les terrains à bâtir communaux.

### ❖ *Motion contre le projet de réforme du groupe EDF :*

Le seul intérêt financier du démantèlement d'EDF et de la privatisation partielle d'ENEDIS fait craindre des retombées néfastes pour nos réseaux de distribution et pour nos concitoyens.

Le Conseil Municipal s'oppose donc au projet HERCULE et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

### ❖ *Motion contre le projet de réforme de la Poste :*

Le projet de réforme de La Poste visant à réduire les heures d'ouverture au public et à transformer toujours plus de bureaux en agences postales, voire en point relais va augmenter encore davantage les problèmes de nos communes rurales en les éloignant toujours plus des services publics de proximité.

Le Conseil Municipal s'oppose à ce projet de réforme, et soutient l'ensemble des initiatives prises par les Associations des Maires de la Dordogne afin de maintenir le service public de proximité de La Poste.

## Conseil Municipal du 9 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 Avril à 20H30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 6 Avril 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents :** M. Cédric BETTON, Mme Odile BETY, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Alain DELFOUR, Mme Esse DISCO, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE, Mme Isabelle HECKELMANN, M. Michaël DELANDE, Mme Lucile PIGEON.

**Excusés :** M. Maxime CLERMONT, Mme Pierrette BORDAS qui a donné procuration à Mme Christel CHEVAL

**Secrétaire :** Mme Odile BETY

### ❖ *Subventions 2021 :*

SUBVENTIONS	2021
COMITE DES FETES	500
LES ARTS À ST PAUL	400
PAUL Y TRAD	0
CLUB DE FOOT ST PAUL	200
LES AMIS DE LA ROCHE BLANCHE	200
ASSOCIATION ESPOIR	300
AIPE	200
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	200
AU PRÉ DE MON ART	200
TWILIGHT	200
<b>TOTAL</b>	<b>2400</b>

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal décide d'octroyer 2 400 € de subventions aux associations.

### ❖ *Taux de taxes :*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 pour chacune des deux taxes locales décide de retenir les taux portés au cadre II de l'Etat 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition :

Taxe foncière bâtie	44,95 %
Taxe foncière non bâtie	107,01%

❖ **Comptes de gestion principal et assainissement 2020 :**

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

❖ **Compte administratif principal – Compte de gestion 2020 :**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		100 024,13		506 294,77		606 318,90
Opérations de l'exercice	402 579,51	494 432,81	386 576,52	135 332,10	789 156,03	629 764,91
<b>TOTAUX</b>	402 579,51	594 456,94	386 576,52	641 626,87	789 156,03	1 36 083,81
Résultats de clôture		191 877,43		255 050,35		446 927,78
Restes à réaliser			168 000,00	60 861,50	168 000,00	60 861,50
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	402 579,51	594 456,94	554 576,52	702 488,37	957 156,03	1 296 945,31
Résultats définitifs		191 877,43		147 911,85		339 789,28

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion et le compte administratif dressés pour l'exercice 2020 n'appellent aucune observation et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

❖ **Compte administratif – compte de gestion assainissement 2020 :**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 066,36		2 057,00		3 123,36
Opérations de l'exercice	11 245,10	14 760,27	7 785,13	6 473,80	19 030,23	21 234,07
<b>TOTAUX</b>	11 245,10	15 826,63	7 785,13	8 530,80	19 030,23	24 357,43
Résultats de clôture		4 581,53		745,67		5 327,20
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	11 245,10	15 826,63	7 785,13	8 530,80	19 030,23	24 357,43
Résultats définitifs		4 581,53		745,67		5 327,20

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion et le compte administratif pour l'assainissement, dressés pour l'exercice 2020, n'appellent aucune observation et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

❖ **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A.Résultats de l'exercice	91 853,30
B.Résultats antérieurs reportés	100 024,13
C.Résultats à affecter	191 877,43
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D.Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 251244,42
E.Solde des restes à réaliser d'investissement	506 294,77
Excédent de financement (001 en recettes)	
	255 050,35
Affectation (C=G+H)	
F.Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	100 000,00
Report en fonctionnement R002	91 877,43

### ❖ Affectation du résultat de fonctionnement assainissement :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement pour l'assainissement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
Résultats de l'exercice	3 515,17
Résultats antérieurs reportés	1 066,36
Résultats à affecter	4 581,53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 1 311,33
Solde des restes à réaliser d'investissement	2 057,00
Excédent de financement (001 en recettes)	
	745,67
Affectation (C=G+H)	
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	4 500,00
H report en fonctionnement R002	81,53

### ❖ Vote du budget principal 2021 :

Le budget primitif de l'exercice 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### ○ Section de fonctionnement :

Dépenses : 525 001,43 €  
Recettes : 525 001,43 €

#### ○ Section d'investissement :

Dépenses : 540 590,85 €  
Recettes : 540 590,85 €

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021



### ❖ *Vote du budget assainissement 2021 :*

Le budget assainissement de l'exercice 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

○ Section d'exploitation :

Dépenses : 11 899,53 €  
Recettes : 11 899,53 €

○ Section d'investissement :

Dépenses : 11 219,47 €  
Recettes : 11 219,47 €

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget assainissement de l'exercice 2021.

### ❖ *Contrat de projets territoriaux :*

Dans le cadre du contrat de projets territoriaux, M. Le Maire propose que soit inscrit :

Route de Las Combas 9 591,09 € HT  
Route de La Bussière 7 645,79 € HT  
Route de Vialotte 26 890,69 € HT  
Route de La Chassagne 8 884,11 € HT  
Soit un montant total de 53 011,69 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 10 602,34 €, soit 20% sur la réfection de voirie communale.

## Conseil Municipal du 7 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 Mai à 20H30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 4 Mai 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents :** M. Cédric BETTON, Mme Odile BETY, Mme Pierrette BORDAS, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Alain DELFOUR, Mme Esse DISCO, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Lucile PIGEON

**Excusés :** M. Maxime CLERMONT, M. Michaël DELANDE qui a donné procuration à Mme Isabelle HECKELMANN

**Secrétaire :** Mme Odile BETY

### ❖ *Modification voirie d'intérêt communautaire :*

La Communauté de Communes assume, dans le cadre de ses compétences optionnelles, la création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.

La liste actuelle des voiries d'intérêt communautaire est la suivante :

Commune de Saint Paul la Roche		
Numéro	Désignation des voies	Longueur en Ml
VIC N° 107	De la VIC N° 202 (le Minaret) à la VIC N° 207 (Les Grandes Landes)	3 000
VIC N° 201	De la RD67 à la RD78 (Le Petit Clos) via La Vallade	6 485
VIC N° 202	De la RD67 à la limite de Jumilhac (la Forêt Jeune)	3 340
VIC N° 205	De la RD67 à la limite de Saint Priest les Fougères via la Pouille	2 850
VIC N° 206	De la RD 67 à la limite de La Coquille via La Goinaud	1 100
VIC N° 207	De la RD67 à la limite de Jumilhac (la Tuilière) via la Peyzie	3 080
<b>Total des VIC Commune de Saint Paul la Roche</b>		<b>19 855</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification concernant les voies communautaires comme suit :

Cne de Saint Paul la Roche			
Numéro	Désignation	Longueur en Ml	Critère Communautaire
VIC N° 201	De la RD67 à la RD78 (Le Petit Clos) via La Vallade	6 485	Voirie Inter Bourg Thiviers - St Paul la Roche
VIC N° 202	De la RD67 à la limite de Jumilhac (la Forêt Jeune)	3 340	Voirie Inter Bourg Jumilhac - St Paul la Roche
VIC N° 205	De la RD67 à la limite de St Priest les Fougères via la Peyzie et la Pouille	2 850	Voirie Inter Bourg St Priest - St Paul la Roche
VIC N° 206	De la RD 67 à la limite de La Coquille via Le Goinaud	1 100	Voirie Inter Bourg St Paul - La Coquille
VIC N° 207	De la RD67 à la limite de Jumilhac via la Croze et la Tuilière	3 080	Voie structurante RD 67
<b>Total VIC Cne de St Paul 2021 après harmonisation via les critères</b>			<b>16855 ml</b>

### ❖ *Encaissement des recettes par prélèvement automatique :*

Afin de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers, le Conseil Municipal, autorise le prélèvement automatique pour tous les types de créances émises par la collectivité.

### ❖ *Fonds d'équipement des communes pour le columbarium :*

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental dans le cadre du F.E.C. pour une subvention de 1 458,33 €, soit 25 % du montant du nouveau columbarium qui s'élève à 5 833,33 € HT.

### ❖ *Admission en non-valeur :*

Le Conseil Municipal valide la proposition du comptable de passer la somme de 50,96 € en non-valeur en raison de poursuites sans effet.

## *Conseil Municipal du 4 Juin 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 4 Juin à 20H30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 31 Mai 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents :** M. Cédric BETTON, Mme Pierrette BORDAS, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Alain DELFOUR, Mme Esse DISCO, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Lucile PIGEON, M. Michaël DELANDE

**Excusés :** M. Maxime CLERMONT, Mme Odile BETY qui a donné procuration à Mme Isabelle HECKELMANN

**Secrétaire :** Mme Lucile PIGEON

### ❖ *Location Multiple rural :*

Le Conseil Municipal décide de louer le Multiple Rural à l'association « Les Paulissonnes » et à ce titre, autorise le Maire à consentir et à signer, au nom de la commune, un bail dont les caractéristiques juridiques seront définies par Me Leymarie, notaire associé à Thiviers (24800).

Le montant du loyer sera de 170 € HT, soit 204 € TTC.

Une provision sur charges de 200 € sera demandée pour l'utilisation du gaz, et une régularisation sera effectuée à la date anniversaire et/ou au départ du locataire.

### ❖ *Mise à disposition multiple rural :*

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition le Multiple Rural à l'association « Les Paulissonnes » dans l'attente de la signature du bail à compter du 7 Juin 2021, et demande à l'association de contracter une assurance afin de couvrir l'ensemble des dégâts qui pourraient être occasionnés.

## Conseil Municipal du 2 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 Juillet à 20H30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 29 Juin 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents** : M. Cédric BETTON, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Alain DELFOUR, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE, Mme Lucile PIGEON

**Excusés** : M. Maxime CLERMONT, Mme Esse DISCO, Mme Pierrette BORDAS qui a donné procuration à Mme Christel CHEVAL, M. Michaël DELANDE qui a donné procuration à M. Cédric BETTON, Mme Isabelle HECKELMANN qui a donné procuration à M. Alain DELFOUR, Mme Odile BETY qui a donné procuration à M. Michel FRANÇOIS

**Secrétaire** : Mme Lucile PIGEON

### ❖ *Rapport SPANC 2020 de la RDE 24 :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport fourni par la RDE 24 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif pour l'année 2020.

### ❖ *Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Périgord Limousin :*

Conformément à la réglementation, M. Le Maire présente pour l'exercice 2020 le rapport d'activités de la Communauté de Communes Périgord Limousin.

Ce bilan d'activités reprend toutes les délibérations prises par le Conseil de Communauté en 2020 ainsi que les décisions du Président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette présentation.

### ❖ *Remise gracieuse de loyer :*

Afin de palier un surcoût de charges lié au dysfonctionnement du système de chauffage d'un logement communal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire bénéficier aux locataires d'une remise gracieuse de 207.78 € qui sera déduite du montant du loyer de juillet 2021.

## Conseil Municipal du 3 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 Septembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 30 Août 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents** : M. Cédric BETTON, Mme Odile BETY, Mme Pierrette BORDAS, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Michaël DELANDE, M. Alain DELFOUR, Mme Esse DISCO, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE

**Excusés** : M. Maxime CLERMONT, Mme Lucile PIGEON

**Secrétaire** : Mme Odile BETY

### ❖ *Recrutement en parcours emploi compétences :*

Dans le but de renforcer les moyens humains au sein des services techniques et de contribuer à l'insertion professionnelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'une personne par le biais de parcours emploi compétences à raison de 30 h par semaine pour une durée d'un an renouvelable. Le salaire de cet agent sera pris en charge à hauteur de 80% par l'Etat.

### ❖ *Suppression de postes d'adjoint d'animation et création d'un poste d'ATSEM :*

Dans le cadre d'une restructuration des services, le Conseil Municipal valide la suppression de deux postes d'agents d'animation respectivement de 5h22 et 19h31 hebdomadaires, puis la création d'un poste d'ATSEM de 22h35 hebdomadaires

### ❖ *Rapport 2020 du SIAEP NORD EST PERIGORD :*

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2020 présenté par le SIAEP Nord Est Périgord qui fait état du prix et de la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

### ❖ *Remise gracieuse de loyer :*

Afin de palier le coût supplémentaire engendré par plusieurs dysfonctionnements du système de chauffage d'un couple de locataires, le Conseil Municipal décide de leur octroyer une remise gracieuse de loyer d'un montant de 189,78 €.

### ❖ *Admission en non-valeur :*

Sur rapport de Mme La Trésorière, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de deux titres de 2019 d'un montant de 168 € en raison de surendettement et décision de justice d'effacement de la dette.

### ❖ *Convention éco-pâturage site de la Roche Blanche :*

Dans le but d'avoir recours à des méthodes douces d'entretien des espaces naturels et répondre ainsi aux exigences écologiques, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'éco-pâturage avec un agriculteur pour l'entretien du site de la Roche Blanche avec des chèvres.

### ❖ *Prix au M<sup>2</sup> du terrain communal :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir à M le Maire pour vendre les parcelles communales au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

### ❖ *Nouveau découpage parcellaire :*

Afin de proposer quatre lots constructibles au lieu de trois sur le lotissement communal, le Conseil Municipal, donne tout pouvoir à M. Le Maire de faire intervenir un géomètre pour un nouveau découpage parcellaire.

### ❖ *Achat terrain :*

Après délibération, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour acquérir un lot de deux parcelles (AO 94 et AO 134).

### ❖ *Vente terrain :*

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour vendre la parcelle AO 134 dans le but d'une construction d'une habitation et de l'installation d'une famille.

## *Conseil Municipal du 8 octobre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 8 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 4 octobre 2021, se sont réunis en assemblée ordinaire.

**Présents :** M. Cédric BETTON, Mme Odile BETY, Mme Pierrette BORDAS, Mme Lucile CAUVEZ, Mme Christel CHEVAL, M. Michaël DELANDE, M. Alain DELFOUR, M. Michel FRANÇOIS, M. Didier GARNAUDIE, Mme Isabelle HECKELMANN, Mme Jeanne MOSSÉ, M. Hervé SERRE

**Excusés :** M. Maxime CLERMONT, Mme Esse DISCO qui a donné procuration à Mme Lucile CAUVEZ, M. Hervé SERRE qui a donné procuration à M. Cédric BETTON.

**Secrétaire :** Mme Odile BETY.

### ❖ *Demande de retrait du SMOSSST :*

La commune de Saint Paul la Roche dépend du secteur scolaire de La Coquille et la Communauté de Communes Périgord Limousin en gère le transport scolaire. La commune n'a donc plus à faire partie du SMOSSST qui gère le transport scolaire de Thiviers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande le retrait de la commune du SMOSSST.

### ❖ *Rapport de la CLECT : rétrocession logement de la Perdicie :*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Périgord Limousin du 15/09/2021. Concernant le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire et concernant l'évaluation des charges transférées avec un transfert de charge évaluée à 2,67€/ml à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### ❖ *Bail Multiple Rural :*

Le Conseil Municipal décide de signer un bail pour la location du Multiple Rural avec l'association « Les Paulissonnes » pour une durée d'un an à compter du 12 octobre 2021.

### ❖ *Colis des aînés :*

Compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et afin de conserver la qualité du colis, le Conseil Municipal décide, à compter des fêtes de fin d'année 2021, de repousser l'obtention aux personnes âgées de plus de 75 ans en résidence principale et résidents de plus de 6 mois sur la commune de Saint Paul la Roche. Les personnes ayant toujours vécu à Saint Paul la Roche et résidant actuellement en EHPAD seront bénéficiaires du colis.

### ❖ *Acquisition terrains :*

En complément de la délibération n°2021-40 concernant l'acquisition des parcelles AO 94 et AO 134, le Conseil Municipal décide que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

### ❖ *Vente terrains :*

En complément de la délibération n°2021-41 concernant la vente de la parcelle AO 134, le Conseil Municipal décide que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

### ❖ *Terrain communal :*

En complément de la délibération n°2021-38 concernant les parcelles communales situées au lieu-dit Leycurate et le Marguiller, le Conseil Municipal valide la nouvelle division parcellaire ainsi que les surfaces.

### ❖ *Modalités de réceptions des demandes d'urbanisme par voie électronique :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de dématérialisation des demandes d'autorisations du droit des sols et indique que cette saisine sera uniquement possible via le guichet unique : <https://atd24.geosfert.fr/guichet-unique> à compter du 12<sup>er</sup> janvier 2022.

### ❖ *Convention APL logement de l'ancienne boulangerie :*

Afin de bénéficier de subventions dans le cadre de la rénovation du logement de l'ancienne boulangerie, le Conseil Municipal valide le conventionnement APL de ce logement.

### ❖ *Acquisition à l'euro symbolique :*

Le Conseil Municipal valide l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AM, AM96 et AM 97 et dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

### Adressage

**La phase de dénomination** arrive à sa fin. Toutes les routes et tous les chemins publics ont été nommés par la commission. Quelques ajustements sont encore à prévoir pour éviter au maximum les redondances. Quelques chemins privés le seront également en accord avec les propriétaires.

La commission a eu à cœur de garder les noms en vigueur et de préserver le nom de nos nombreux hameaux.

Nous arrivons maintenant **à la phase de la numérotation**. Chaque habitation sera pourvue d'un numéro. Cette phase demandant un travail long et minutieux devrait se terminer en fin d'année. L'ATD24 (Agence départementale qui supervise ce travail) contrôlera ensuite cette numérotation.

L'adressage sera acté par **une délibération du Conseil Municipal**.

Dès lors, la commande des panneaux, supports et numéros pourra se faire. Un marché à bon de commande a été signé par la Communauté de Communes Périgord Limousin afin de diminuer le coût de cet achat.

**La pose des panneaux** se fera durant le premier semestre. Ce travail important pourra faire l'objet d'une journée citoyenne. Nous vous tiendrons informés par une feuille info.

**La remise des numéros** pourra enfin avoir lieu.

Chaque propriétaire recevra un numéro qu'il devra apposer sur sa boîte aux lettres (ou sur le mur de son habitation). Un formulaire lui sera remis ainsi qu'un modèle de lettre qui lui permettront d'informer les divers organismes du changement d'adresse.

Nous reviendrons vers vous à ce moment-là par le biais d'un bulletin ou d'une feuille info pour vous détailler le déroulement.

*Naming the roads is almost complete. Signs will be fitted in the new year. Now to organize the numbering- which must be completed by the end of the year. Finally, each Owner will receive a number to put on their letterbox or house wall. A "standard letter" will be provided which the Owner can copy to inform various organizations of the change to their address.*

### Cantine



Cette année, la cantine accueille 39 élèves. Nous avons encore augmenté la part des produits bio dans les repas. Nous avons à cœur de proposer le maximum de produits locaux :

**Les légumes** proviennent de CURMONT PASSION maraîchers à Saint Paul.

**La viande** de bœuf, veau et porc nous est fournie par la Coop « Le Pré Vert ». Celle-ci se fournit chez les éleveurs du territoire (Dordogne, Haute Vienne, Corrèze).

**Les autres denrées** proviennent de la BIO COOP de St Yrieix la Perche qui veille à fournir à la cantine le maximum de produits locaux (Fromage, crème, yaourts de Lagnac le Long, fruits locaux ou d'origine française).

Le vrac est privilégié pour les produits secs.

Seuls le pain et le poisson ne sont pas issus de l'agriculture biologique. Nous espérons, au cours de cette année scolaire, y remédier et pouvoir faire travailler de nouveaux producteurs de St Paul (pain) et des communes voisines.

Les repas sont essentiellement faits « maison ».

Nous avons banni, depuis longtemps, les desserts industriels avantageusement remplacés par des clafoutis, crumbles et autres pâtisseries maison.

Cette année, le gel ne nous a pas permis d'obtenir des récoltes de cerises et de prunes mais la cueillette des pommes et des poires a été correcte. Vous avez peut-être remarqué la clôture qui protège le verger. En effet, l'an passé des chapeaux à quatre pattes (ou à deux) ont privé les enfants de la cantine de compote et de tartes aux pommes.



## Commémorations

Cette année encore, la COVID est venue perturber les commémorations. Celle du 8 Mai a tout de même eu lieu en comité restreint. Il en va de même pour celle de Vaunac le 26 Mars qui commémore la mort tragique des résistants fusillés par les Nazis près de la voie ferrée sur la commune de Vaunac. St Paul y participe chaque année car un de ses enfants René BOURSAT y a perdu la vie.



Le 20 mars 2021, M. Louis THEILLOUT a été fait Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

M. Léonard REBIERE, quant à lui, s'est vu décerner la médaille militaire.

Le Lieutenant-colonel Arnaud DARTENCET a remis ces médailles en présence de M. le Député Jean Pierre CUBERTAFON, de M. le Maire, des porte-drapeaux, des amis et des familles.

M. Didier GARNAUDIE a chaleureusement félicité les deux médaillés.

## Cimetière

Le travail de localisation se termine. Une numérotation des tombes et des allées va être mise en place. L'ensemble des données va pouvoir être saisi grâce à un logiciel spécifique. Il sera dès lors possible de retrouver, soit l'emplacement et la concession, soit le nom des propriétaires de manière rapide.

Cela va permettre de mettre en évidence les espaces libres qui pourront être mis en vente. Certains emplacements de surface réduite pourront être acquis par des familles souhaitant déposer une urne.

Les travaux de construction d'un second columbarium sont en cours. Le columbarium comportera 10 cases pouvant accueillir chacune 4 urnes. Il est désormais possible au propriétaire de graver les noms des défunts sur la plaque recouvrant la case (s'adresser à la Mairie pour connaître les conditions).

L'acquisition d'emplacements au columbarium est prévue pour une durée de 30 ans. Les autres concessions du cimetière, elles, sont perpétuelles.

Le cimetière de St Paul a été construit au début du XXe siècle. La Mairie conserve les documents ayant trait à l'achat des concessions. Seul le nom de l'acquéreur est noté. Dans la plupart des cas, nous n'avons pas connaissance des occupants de ces tombes. Afin de nous aider dans nos recherches et pouvoir compléter nos données, vous pouvez, si vous en avez connaissance et si le nom n'apparaît pas sur la tombe, contacter la Mairie.

## Banque Postale

**AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Ici vous pouvez

**Acheter**

- Des timbres-poste
- Des enveloppes Prêt-à-Poster
- Des emballages Colissimo

**Déposer**

- Vos envois postaux<sup>(1)</sup>

**Retirer**

- Vos lettres recommandées
- Vos colis<sup>(2)</sup>

**Bénéficier**

- De services de proximité<sup>(3)</sup>

**Effectuer**

- Des opérations financières de dépannage: retrait d'espèces, envoi et paiement de mandat cash...

(1) sauf valeur ajoutée, L'assurance et contre remboursement  
(2) sauf valeur ajoutée, Chronopost et contre remboursement  
(3) uniquement en guise de conseil

LA BANQUE POSTALE

L'agence postale est prise en charge par la commune (locaux, employée). La Poste participe à hauteur de 1178 € par mois pour le salaire de l'employée, le matériel spécifique et les frais de fonctionnement.

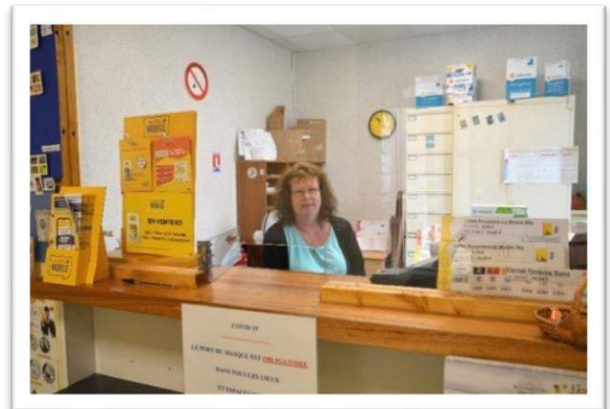
L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Elle est tenue par Catherine Hubert.

Le courrier est relevé chaque jour à midi sauf le samedi à 9h.

Il est important, pour pérenniser cette agence, de la faire fonctionner. Merci de privilégier l'agence de St Paul pour les achats de timbres, d'enveloppes pré-timbrées, pour les envois de colis et de recommandés ainsi que les retraits et dépôts d'argent si vous êtes titulaires d'un compte à la Poste.

N'hésitez pas à nous informer du dysfonctionnement dans la distribution de votre courrier afin que nous puissions faire remonter aux services de la Poste.

*Our sub-post-office is constantly under threat of closure by The Post Office. Our Commune does subsidise this service but we always face a "Use It or Lose It" situation. Please do use this service to buy stamps, envelopes (pre-stamped or plain), send letters and parcels etc whenever you can.*



*The sub-post-office is open Mon-Fri 9am – midday. Cathy can help you with any problems. Mail is collected at midday during the week and 9am on Saturdays*



## Le Multiple



Les travaux du Multiple se sont achevés au mois de Mai dernier.

## Site internet

Après consultation de différents hébergeurs, la commission site internet a choisi Campagnol, pour sa facilité d'administration et sa présentation conviviale. Le site internet est en phase de finalisation. Il a été présenté au Conseil Municipal en séance d'octobre. Il sera, nous l'espérons, mis en ligne avant la fin de l'année. Vous pourrez le consulter en tapant :<https://www.saint-paul-la-roche.fr>



Le site internet officiel de la commune est un moyen d'information pour tous les habitants de Saint-Paul-la-Roche et tous les visiteurs. Il permet au Maire et au conseil Municipal de donner des informations rapides à toute la population. Les associations et les citoyens peuvent communiquer par ce biais. Il suffit

d'utiliser l'adresse de contact des administrateurs du site pour nous soumettre un article, ou des dates d'animation à publier. Le site internet ne permet pas de formuler des commentaires ou « like ». Il est précisé que tous les articles publiés sur le site officiel de la commune sont soumis à l'approbation du maire au préalable. Afin d'étoffer et de pouvoir faire vivre le site, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, ainsi qu'à nous communiquer des informations, des actualités qui concernent la vie de la commune. Une autorisation écrite sera demandée pour diffuser tout nom ou photo de personnes seules et facilement reconnaissables (droit à l'image, règlement RGPD). Les associations désirant publier un article ou une photo recevront une copie de la Charte du site internet à nous retourner signée avant publication.

## Achats

- **Ordinateur :**

Afin de faciliter le travail des commissions, un ordinateur a été acheté. Cela évite des transferts par clé vers l'ordinateur du secrétariat. Montant de l'achat : 1175,00 €

- **Téléphone portable :**

Deux téléphones ont été acquis pour les agents de manière à ce qu'ils n'aient pas à utiliser leur téléphone personnel dans le cadre de leur mission.

Montant de l'achat : téléphones compris dans l'abonnement.

- **Climatiseur :**

Afin que le personnel et les élus puissent travailler dans de bonnes conditions lors des périodes de canicule, un climatiseur mobile a été installé: 249,17€

- **Logiciels obligatoires mairie :** 744,00 €

- **Destructeur papiers :** 322,50 €

- **Débroussailleuse :** 703,99 €

- **Patères salle de classe :** 157,78€

- **Pupitres écoliers :** 894,71 €

- **Chauffe-eau du stade :**

Le chauffe-eau du stade a été remplacé durant l'été et l'électricité reprise.

Coût des travaux : 864,50€ + 659,00 €

- **Boîtier multiprises :**

Afin de pouvoir alimenter en électricité plusieurs stands (notamment lors du marché festif de l'été), il a été nécessaire d'investir dans un boîtier multiprises aux normes.

Celui-ci pourra servir aux différentes associations de la commune.

**La recette du dernier repas citoyens devait servir à acquérir des panneaux d'affichage. Malheureusement, les normes pour poser des panneaux sur le domaine public étant trop contraignantes, ce choix a été abandonné. Une partie de l'argent disponible (1439.54 €) a été affecté aux achats du chauffe-eau du stade (sauf la pose) et du boîtier.**

*Les travaux d'investissement sont subventionnés sur le montant hors taxes.  
La TVA (20%) est remboursée à hauteur de 16 % (taux fixé par l'état).*

## ❖ *Travaux de voirie :*

Durant l'année 2021 ont été ou seront effectués des travaux :

- **Sur la voirie communale :**
  - Réfection complète : Route de la Chassagne
  - Réfection partielle : Route de Vialotte  
Route de Las Combas
  - Curage de fossés : Route de Vialotte  
Route de Chalamant

Les travaux sur la voirie ont été effectués par l'entreprise PIJASSOU dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Montant des travaux : 53 011,69 HT

- Elagage : Route de la Chassagne  
Route de Vialotte  
Route de las Combas  
Route du Chêne Blanc

Les travaux d'élagage ont été effectués par l'entreprise LOUBET.

Montant des travaux : 7 500,00 HT

- **Sur la voirie intercommunale :**
  - Réfection partielle : Route de la Landotte

Route de la Peyzie à la Tuillère

- Pose de barrières de sécurité : à la Croze
- Elagage : Route de Jumilhac par la Forêt Jeune

## ❖ *Création d'un accès aux parcelles constructibles :*

Un chemin d'accès aux 4 parcelles communales situées dans le haut du bourg a été aménagé sur le chemin rural existant. Des travaux de viabilisation sont en cours. Seuls les travaux de raccordement d'assainissement collectif sur le domaine public sont pris en charge par la commune.

Montant des travaux : 9 128,40 € TTC

## ❖ *Ecole :*

Afin que les enfants puissent réaliser une fresque sur le mur de la cour de récréation, celui-ci a été repeint par les agents communaux.

## ❖ *Mairie :*

Les fenêtres de la salle du Conseil et celles des archives, seules fenêtres n'ayant pas été changées lors des travaux précédents, seront remplacées (PVC).

Des stores seront posés sur ces mêmes fenêtres.

A cette occasion, l'ensemble des stores (Mairie et Poste) seront munis d'un système de fermeture solaire.

Montant des travaux : 11 371,34 HT (subvention du Conseil Départemental 25%)



Les poutres et solives de soutènement des caves ont subi un traitement antiparasitaire. Les plus attaquées ont été remplacées.

Montant des travaux : 3171,60 € (traitement) 2844,00 € TTC (renforcement des poutres)

### ❖ *Salle des Fêtes :*

Des travaux de rénovation énergétique vont commencer à la fin de l'année 2021.

Les portes et les baies vitrées vont être remplacées par des huisseries aluminium double vitrage.

Ces travaux se poursuivront en 2022 par l'isolation des combles et la réfection des plafonds puis du système de chauffage.

Montant des travaux : 64 677,58 € HT  
(subventionnés à hauteur de 80% par l'état)



### ❖ *Logements communaux :*

- La porte d'entrée du logement situé près du monument aux Morts a été remplacée.

Montant des travaux : 3 240 ,00 €

- Des travaux de mise aux normes sont en cours dans le logement de l'ancienne boulangerie. Il s'agit de remplacer et de déplacer l'escalier menant à l'étage, celui-ci n'étant plus aux normes (échelle de meunier) et de faire des travaux d'isolation.

A cette occasion, le grenier a été transformé en chambre supplémentaire et une salle d'eau a été créée.

Montant des travaux : 29738,93 HT (subvention 25% Conseil Départemental + prime éco Energie)

### ❖ *Travaux à venir :*

- Mises aux normes :

Une réflexion va être engagée concernant le chauffage de deux des logements communaux qui sont équipés de chaudières au gaz et au fioul. Il s'agit de réduire la facture de combustibles et de mettre ces systèmes aux normes.

Les toilettes de l'école vont être rénovées courant 2022. Il s'agit de créer des toilettes adaptées à la taille des enfants, de créer un WC et des lave-mains aux normes Handicap et un WC adulte.

Une étude va être menée afin d'agrandir la cantine et de créer un circuit plonge / cuisine aux normes actuelles.

- Réhabilitation :

Une étude va être réalisée pour la réhabilitation des logements situés à l'arrière du Multiple Rural.

Bien entendu, ces travaux s'effectueront sur plusieurs années.

*Eté festif*

Le Conseil Municipal remercie le Comité des Fêtes et l'Association les Paulissonnes pour les animations qui ont eu lieu tous les jeudis de l'été.

Nous remercions également Les Arts à Saint Paul pour la réussite de leur semaine artistique.

De nombreux retours très positifs nous ont été rapportés.

## Chemins de randonnées

Un état des lieux du chemin de la *boucle de la pierre à Cupules* a été effectué par les membres de la



commission « Chemin de randonnées ». Il s'agit de revoir le balisage, de changer les poteaux endommagés et de réfléchir au franchissement de la Rochille et du ruisseau de la Farge. Nous remercions Yohann Cardinal, habitant de la commune, qui s'est largement investi dans cet inventaire.

La pierre à Cupules se trouve sur la partie du Chemin de st Jacques de Compostelle entre le lieu-dit les Landes du Chêne Blanc et la Fagnade.

Une pierre à cupules est un bloc de pierre couché, sur lequel sont disséminés de petits trous circulaires de quelques

centimètres de diamètre. L'origine est méconnue. Parmi les hypothèses, celle qui est le plus souvent retenue est l'utilisation de la pierre pour des libations rituelles.

## Colis des Aînés et Vœux

Traditionnellement, les aînés de la commune reçoivent un colis en fin d'année. Cette année, ce colis sera offert aux habitants de la commune âgés de plus de 75 ans résidant plus de 6 mois par an sur la commune de Saint Paul. Les personnes âgées résidant en EHPAD ayant vécu sur la commune sont également bénéficiaires du colis.

La cérémonie des Vœux aura lieu le samedi 8 janvier 2022.

Le repas des aînés, quant à lui, aura lieu le 16 janvier 2022.

La cérémonie et le repas pourraient, dans le cas de nouvelles mesures sanitaires, être repoussés ou annulés.

*Old Age officially starts at 75 this year, for those receiving Christmas Parcels....*

*The Welcome ceremony will be 8<sup>th</sup> January. Old Folks' Meal will be 16<sup>th</sup> January. Both subject to change or cancellation if necessary.*

## Commerçants

Deux commerçants continuent d'assurer le service le jeudi, place de l'église :

- ❖ à 10h30 : Sébastien FARGEOT, boulanger à Saint Jory de Chalais.

(Commande au 05.53.52.81.63.)

- ❖ à 15h00 : Sylvie OUZEAU-GUILLOU, commerçante ambulante, épicerie.

(Commande au 06.87.06.84.03.)

*Baker and mobile shop on Thursdays in the church carpark*



## Naissances...

- *Olly, Olivier, André, CLERMONT le 09/07/2021  
D'Hélène LAINET et Maxime CLERMONT*
- *Lucas LECHEVALIER le 19/10/2021  
De Laetitia SERRE et Sébastien LECHEVALIER*



## Mariages...

- *Martine STEINER et Manuel DE  
MATOS MARTINS le 05/06 /2021*

## Décès...

- *Lucienne BIAUJOU, 89 ans, Le 10/01/2021*
- *Denise BOYER, 95 ans, le 20/02/2021*
- *Louis THEILLOUT, 95 ans, Le 28/07/2021*
- *Raymond ROUX, 91 ans, le 10/08/2021*
- *Marcel BELAIR, 91 ans, le 15/09/2021*
- *Claude BAPPEL ,77ans, le 31/10/2021*
- *Raymonde CHEVAL, 95 ans, le 2/11/2021*

## LES ASSOCIATIONS

### *Les Amis de la Roche Blanche*



Notre Association a, comme tout le monde, fonctionné au ralenti en 2020 et 2021. Pas de Quizz sur ces deux années. Nous espérons renouer avec ce jeu apprécié dès le printemps 2022

Toutefois, notre site a été mis à l'honneur par FR3. L'équipe de l'émission « Les mystères de l'art » est venue pour tourner un reportage qui sera diffusé sur leur chaîne. Nous ne connaissons pas encore la date de diffusion. Dès que celle-ci nous sera communiquée nous l'afficherons.

Les marchés festifs du jeudi de l'été, organisé par le Comité des Fêtes, ont permis également de faire connaître notre jardin. De nombreuses personnes se sont intéressées et sont venues vers nous pour nous demander des renseignements et ont montré leur intérêt.



Nous remercions la mairie et les cantonniers pour l'aide précieuse qu'ils nous offrent pour l'entretien du site.

Il nous reste quelques aménagements à apporter et nous œuvrons à les avancer. Bien sûr, nous ouvrons grand nos bras pour tous ceux qui veulent nous aider dans cette tâche.

Le Président, Maurice NEGRE

### *L'Amicale de Chasse*

Le président de l'amicale de chasse Philippe Guilhem tient à remercier, comme chaque année, tous les chasseurs présents lors de l'ouverture de la chasse qui s'est déroulée le 12 septembre 2021. Cette très belle journée ayant commencé par un discours du président permettant de partager les consignes de chasse et les règles de sécurité afin que la journée se passe dans les meilleures conditions possibles, dans le respect de la nature et de cette passion commune. Cette journée s'étant finalement conclue par un excellent repas entre amis mêlant convivialité et bonne humeur. Par ailleurs, Philippe tenait également à remercier tous les propriétaires et agriculteurs sans qui la chasse ne serait pas possible.

Philippe GUILHEM, Président



Notre unique manifestation de 2021 fut l'exposition « Les Arts à St Paul », 15<sup>ème</sup> édition avec 42 exposants : 6 photographes, 10 sculpteurs et 26 peintres. Toujours un beau mélange de styles, matières et de nationalités. Malgré les circonstances difficiles, nous avons eu le plaisir d'accueillir près de 700 visiteurs.

L'exposition a eu lieu du samedi 10 juillet au dimanche 18 juillet dans trois lieux (la salle des fêtes, l'église et le multiple). Elle était ouverte tous les jours de 14h à 18h et les dimanches de 10h à 18h. Nous avons été très heureux d'accueillir trois invités d'honneur : le peintre gallois Callum STEPHEN, le photographe français Fred PERRIER et le sculpteur américain Jay SULLIVAN. Nous avons reçu beaucoup de compliments de la part des visiteurs : « *Encore une très belle exposition, avec toujours de la qualité, de la diversité, des échanges et des ventes* ».

Le vernissage a eu lieu le vendredi 9 juillet à partir de 18h en présence notamment de Mme la Conseillère Départementale, M. le Vice-Président de la Communauté de Communes Périgord-Limousin et M. le Maire de Saint Paul la Roche. Les invités ont pu visiter les trois sites en présence des artistes, puis, dans la cour de l'école, écouter les discours officiels. Un cocktail avec ambiance musicale piano-jazz a clôturé la journée, offrant un moment de détente et de convivialité propice aux échanges entre les invités et les artistes.



Nous avons organisé un concert le dimanche 18 juillet à 16h, dans l'église, avec le groupe « Trio Jazz Matéïs », trois artistes talentueux. Le public (environ 70 personnes) très enthousiaste a été ravi de partager un tel moment de bonheur musical.

Pour clôturer l'exposition, nous avons organisé, selon nos habitudes, « La Journée des Métiers d'Arts » le dimanche 18 juillet avec des belles rencontres et des échanges entre le public et les exposants. Malheureusement, au vu des contraintes imposées en raison de la crise sanitaire, notre repas partagé entre les artistes, le comité d'organisation et les bénévoles a été remplacé par un pot de l'amitié. Ce fut comme toujours un moment de convivialité pour terminer la semaine de l'exposition ensemble.

Au nom de l'association, j'aimerais remercier les bénévoles, la mairie, les sponsors, les artistes et aussi l'association « Les Paulissonnes ». Grâce à l'implication et la volonté de tout le monde, ensemble, nous avons eu une exposition de qualité, à la hauteur de notre réputation, une belle réussite.

Notre assemblée générale ordinaire a eu lieu le 19 octobre à 20h. Les points à l'ordre du jour ont tous été traités : bilan moral, bilan financier et renouvellement du bureau. Celui-ci se compose dorénavant de : Isabelle HECKELMANN, présidente ; Christopher HUGHES, trésorier ; Odile BETY, secrétaire.

Si nos manifestations vous intéressent en tant que bénévole, adhérent ou artiste, nous vous proposons de prendre contact via notre boîte mël : [exposaintpaul@gmail.com](mailto:exposaintpaul@gmail.com).



Our unique event of 2021 was the exhibition in July "Les Arts à St Paul", 15th edition with a Concert plus la Journée Métièrsd'Art son the last Sunday.

On behalf of the association, I want to thank the volunteers, the town hall, the sponsors, the artists and the association "Les Paulissonnes", thanks to the involvement and the good will of everyone, together we made a quality exhibition, a great success.

Our ordinary general assembly took place on October 19<sup>th</sup>. Isabelle HECKELMANN, President; Christopher HUGHES, Treasurer ; Odile BETY, Secretary.

If you are interested in any of our events either as a helper, member or as an artist then please get in touch via email: [exposaintpaul@gmail.com](mailto:exposaintpaul@gmail.com).

## Au Pré de mon Art



Après les moultes péripéties sanitaires, nous sommes heureux de vous accueillir de nouveaux.

Nous avons profité de cette période pour nous retrouver, réfléchir à nos envies, ce que nous souhaitons réellement faire. Chose faite!

A partir du printemps, nous verrons naitre de stages d'expression créatrice, d'art thérapie, de lâcher-prise et de bien être. Mais aussi nous proposerons des ateliers ponctuels autour, de l'argile, de la peinture et de la voix.

Des temps médiation animale, seront aussi proposés: rentrer en contact avec des animaux, les comprendre, prendre le temps d'être avec eux, sentir leurs énergies, les nourrir, les caresser,...

Dès à présent, vous pouvez venir pour un accompagnement individuel en art thérapie (travail avec différentes médiation: peinture, argile, voix, expression théâtrale,...). Il est aussi proposé des cours de chant et de flûte traversière.

Nous serons heureux de vous accueillir,

Au plaisir de se retrouver,

Lucile et Nansan

**Contact:** 06.88.08.03.22

[aupredemonart@gmail.com](mailto:aupredemonart@gmail.com)

[www.facebook.com/aupredemonart](https://www.facebook.com/aupredemonart)

[www.aupredemonart.com](http://www.aupredemonart.com)

## Le Comité des fêtes



Les deux années qui viennent de passer ne nous ont pas permis de faire les animations et activités prévues, nous avons essayé de vous apporter de quoi oublier tout ça en 2021 !!!

L'assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes a eu lieu le 18 juin. Un nouveau bureau a été élu après le vote de la modification des statuts de l'association :

Présidente : Ghislaine MEYNIER

Vice-président (e) : Maurice NEGRE et Zoé ARSELIN

Trésorière : Heather READE

Secrétaire : Jeannine TASSART

Nous remercions les nombreux participants à cette réunion.

En juillet 2020, Maurice et moi avons eu l'idée d'un marché festif (chaque jeudi soir en juillet et en août)

nous n'osions espérer qu'il obtienne un si grand succès !

Grâce aux maraîchers (Pierre, Pierre-Yves et Sophie, Floriane et Thomas), Bertille et son pain, au producteur de fromage (Le Brin du Coq à Jumilhac), les glaces de Vaunac et les grillades fournies par Jean-Luc LAMONERIE, les frites des « Paulissonnes » sans oublier Pedro et Carina qui nous ont proposé 2 soirées avec leurs produits à base de canards gras !

Ce marché a attiré en moyenne 120 personnes à chaque fois. Merci aux fidèles « dîneurs » qui nous ont gratifiés de leur présence quasiment chaque jeudi ! Leur soutien est providentiel et inestimable !

De musiciens (groupe ou solo) de St Paul et d'ailleurs, nous ont accompagnés toutes ces soirées et ont apporté un peu plus de légèreté et de joie !

Le 5 août nous avons organisé, en plus du marché, un vide-greniers et tiré le feu d'artifice (qui n'a pas pu être tiré pour l'Ascension). Ce fut une sacrée soirée !



Accueil et convivialité ont été les maîtres mots de ces soirées.

Cependant, que serait une association sans le dévouement de ses bénévoles ?

J'espère n'oublier personnes en citant (car ils le méritent)

:

Martine et Maurice, Jeannine, Heather, Yohann, Catherine et Alain, Stella et Clive, Sophie P, Anne et

Joseph, Nathalie et Christophe, Cathy et Franck, Philou, Sophie, Noah, Olivier, Bruno, ... et surtout le premier de mes supporters, Daniel.

Nous profitons de ce bulletin pour inviter toutes les personnes qui aimeraient partager ces super moments à se manifester et à venir nous rejoindre. Vous connaissez l'adage, plus on est de fous...

Chacun a trouvé sa fonction très rapidement, qui les chaises, qui la buvette, qui les tables, qui les grillades, etc. le tout dans la joie et la bonne humeur.

Sans eux, le Comité des Fêtes n'aurait pas réussi !!! 9 semaines, ça peut être long !

Merci aussi à la municipalité qui a cru dans ce projet et l'a soutenu par le prêt des tables, des chaises et qui nous a donné la possibilité d'investir la place de la salle des fêtes, le terrain de pétanque et a ouvert la salle des fêtes le soir où il a fait mauvais temps.

Bref, MERCI !

Pour l'an prochain, car oui, nous recommencerons, nous aurons des ajustements à faire (tirés de notre expérience de cette année) et les idées fusent déjà !!!!



En ce qui concerne la fin de 2021 :

- L'Assemblée Générale ordinaire a eu lieu **le 15 Octobre à 20 h** à la salle des fêtes.
- Une visite de la grotte de TOURTOIRAC suivie d'un repas et de la visite du musée du chocolat à TERRASSON vous sera proposée **le samedi 27 novembre** (inscription avant le 15 novembre). Un publipostage est prévu.
- Le traditionnel marché de Noël se tiendra **le dimanche 12 décembre** à la salle des fêtes (de 10 h à 18 h). Là encore des affiches sont prévues.

Les tournois de Tock organisés par Jacques PIET le 23 juillet et le 23 octobre ont aussi été une réussite. Il se peut qu'il en soit organisé un autre avant la fin de l'année.

Pour les « connectés » :

- Vous pouvez nous suivre sur Face book : Comité des fêtes de Saint Paul la Roche (n'hésitez pas à « aimer la page »)
- Nous contacter via l'adresse e-mail : [stpaularoche@hotmail.fr](mailto:stpaularoche@hotmail.fr)

Nous vous attendons nombreux à toutes les manifestations qui auront lieu d'ici la fin de l'année et à celles prévues en 2022 !

Votre soutien aux associations est indispensable pour que vive notre commune !  
Festivement vôtre.

Ghislaine MEYNIER

*Manythanksto allthosewhohelped and supported the Summer Markets. Theywere a greatsuccess.  
Please note that the Christmas Marketwillbeheld on 12th December. Come and enjoyourselves !*

## Halloween



Comme c'est la tradition depuis plusieurs années, des sorcières, des vampires et autres monstres ont envahi notre bourg à la tombée de la nuit du 31 octobre. Des nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont épouvanté les habitants qui, pour les amadouer, leur ont distribué des friandises. Une soupe à la citrouille, a été servie à la salle des fêtes pour réchauffer tous ces monstres transis par le froid et la pluie. Nous remercions Cathy Hubert et le Comité des Fêtes pour cette animation attendue avec impatience par les enfants de St Paul et des environs.



## Club de Foot de Saint Paul la Roche



Le club de football « Saint Paul la Roche FC » existe depuis 1983. Il a été créé par Georges Cheval, qui, en 1993, a fait construire l'actuel stade, qui porte son nom. Auparavant, les joueurs évoluaient sur un terrain privé, mis à disposition par un agriculteur. Le club compte 21 joueurs licenciés, âgés de 18 à 41 ans (mais il n'y a pas de limite d'âge) et 6 dirigeants bénévoles.

L'Assemblée Générale s'est déroulée en juin. Ont été élus :

Président : Didier BELAIR

Vice-président : David MOUTON

Secrétaire : Florian GRAULE

Secrétaire-adjoint : Thomas DESSEX

Trésorière : Sandrine BAPPEL

Trésorier-adjoint : Christopher HUGHES

Des travaux, financés par la mairie, ont été réalisés : changement du ballon d'eau chaude. Une demande a été faite pour la création d'une avancée de toit devant la buvette, pour que les spectateurs soient à l'abri.

Le club entame une nouvelle saison en Division 4. Les dirigeants espèrent vivement qu'elle ira jusqu'au bout, la dernière saison ayant été écourtée en raison de la pandémie de Covid. Un protocole anti-Covid est en place (passe sanitaire), il s'applique aux joueurs comme aux visiteurs et aux spectateurs.

Le premier match à domicile a été la rencontre du 19/09/2021 : match nul, contre Brantôme, but de Matthieu BELAIR.

Le calendrier du foot sera réalisé en fin d'année. Il sera distribué au porte-à-porte pour financer les dépenses du club. Les dirigeants espèrent pouvoir effectuer le traditionnel repas du Réveillon du 31 décembre.

Si vous souhaitez rejoindre le club, sachez que les entraînements, dispensés par Christophe REYTIER ont lieu le vendredi soir, de 19h30 à 22h00, au stade Georges CHEVAL. Les personnes intéressées sont les bienvenues pour effectuer une séance d'entraînement. Ensuite il conviendra de présenter un certificat médical pour pouvoir obtenir la licence.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Didier BELAIR, Président.



## Les Paulissonnes-



St Paulais.e.s  
St Paulain.e.s  
St Paulois.e.s

Le café associatif les Paulissonnes a ouvert fin Juin, à l'initiative d'une dizaine de personnes habitant la commune et ses abords.



L'envie de créer un tel lieu à st Paul émerge d'un désir et d'un besoin de faire vivre un espace de partage, de liberté et de création.

Un endroit qui appartient aux habitant.e.s d'ici et d'ailleurs.

Un endroit où l'on peut se reposer, faire, échanger, se réunir.

Le contexte sanitaire actuel, complexe et chaotique, ne nous a pas facilité la tâche. Nous aurions voulu vous inclure plus tôt dans des réunions communes. Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous accueillir.

Ce lieu est un outil que l'on souhaite mettre à disposition, avec certaines règles d'organisations et valeurs qui nous sont importantes. Elles sont très simples, c'est le respect du lieu, et surtout le respect de l'autre. Sur ce dernier, il est important pour nous d'avoir un espace sécurisant, à l'abri des étiquettes et des clichés de toutes sortes (discriminations, âgisme, sexisme, racisme, homophobie, validisme etc.).

La structure est associative, en collégiale et en autogestion, il n'y a pas de salariés, uniquement des bénévoles.

Le café est ouvert de façon régulière

Le Jeudi de 17h - 22h  
Le Dimanche de 14h - 18h

Le reste de la semaine vous y trouverez des activités, allant du café trad, aux ateliers créatifs pour les enfants, à l'affûtage de faux, etc. ...

Nous éditons un programme mensuel que vous pouvez retrouver au café, sur *Facebook* ou par mail. Nous sommes une association, toutes personnes souhaitant consommer ou participer doit adhérer à l'association à prix libre.

Le café associatif n'est pas un bar ou un restaurant classique, ne vous attendez pas à un service client habituel.

Vous pouvez y venir simplement en tant que consommateurs ou bien même sans consommer !

Ou vous pouvez vous investir, de la manière qu'il vous plaît avec vos talents, vos compétences. Vous pouvez être derrière le bar, animer une conférence, vous donner en spectacle, faire le ménage, truler, cuisiner...

Bref, tout ce qu'on peut faire dans la vie, un peu comme un deuxième chez soi, qui peut devenir un « chez nous » ...

Concrètement, le café c'est :

- Un bar avec des bières, boissons locales, thé, café...
- Une salle de restauration, qui vit avec les élans des bénévoles et des produits de saisons.
- Des ateliers créatifs, pour tout âge, avec du chant, de la peinture, de la danse et toutes sortes de choses
- Des concerts et des spectacles
- Une future épicerie (vrac, producteurs, artisanat, artistes locaux...)

Et probablement vos idées et envies, donc, des points de suspensions à compléter pour inventer la suite...

**Venez faire un p'tit tour au café Les Paulissonnes !**



En raison du Covid et des restrictions sanitaires, notre association PAUL-Y-TRAD s'est trouvée en sommeil depuis le mois de mars 2020.

Il y a eu une exception notable par l'organisation d'un concert de musique du monde, le 4 juillet 2021, à la salle des fêtes avec le groupe SVETKA de Saint-Yrieix-la-Perche. A noter que la première partie a été animée par les jeunes de l'école de musique qui nous ont interprété brillamment de chansons françaises. Nous remercions le public qui est venu nombreux.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le mardi 5 octobre.

Le bureau a été reconduit :

Alain DELFOUR, Président  
Christel CHEVAL, Trésorière  
Pierrette BORDAS, trésorière adjointe  
Isabelle HECKELMANN, secrétaire  
Torribia KAAG, secrétaire adjointe

Il a été discuté des modalités de la reprise de nos activités. En raison de l'occupation de la salle des fêtes par la cantine scolaire, nous reprendrons de nos ateliers les mardis soir au lieu du lundi de 20h à 22h, une semaine sur deux à compter du mois de novembre.

Le premier atelier aura lieu le mardi 2 novembre.

Un bal sera organisé le samedi 20 novembre et animé par le groupe 3615 tout Court.

Pour les ateliers ainsi que pour le bal, le pass sanitaire sera exigé.

*Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 06.77.01.45.47.*



Alain DELFOUR, Président

## La Société Communale de Chasse

**Hors période de chasse**, il peut être fait appel à la société communale de chasse pour des dégâts occasionnés aux cultures par certaines espèces. Il s'agit notamment des corneilles noires et des sangliers, qui causent des dommages très importants aux maïs. Une autorisation administrative doit être demandée par les chasseurs auprès de la Direction Départementale des Territoires. Elle est accordée de manière nominative par ce service, uniquement pour des dégâts avérés, avec l'accord de la préfecture. Pour piéger les renards, qui occasionnent des pertes importantes dans les élevages de volailles, il peut être fait appel aux chasseurs qui ont fait une formation spécifique pour le piégeage.

**L'Assemblée Générale de la Société de Chasse a eu lieu le 8 août.**

Le règlement intérieur a été révisé. L'importance de la sécurité a été soulignée : bien identifier l'animal avant de tirer. S'il est décidé de tuer tel animal, ce ne sera pas un autre. Obligation de tirs fichants (dirigés contre le sol).

Il a été procédé à la réélection du Conseil d'Administration et le bureau. Ont été élus :

Président : André JUGE

Vice-président : Etienne LEFEVRE

Trésorier : Nicolas FARGEOT

Trésorier adjoint : Michel FARGEOT

Secrétaire : Jean-Luc DESVEAUD

Secrétaire adjoint : Aymeric MOREL

L'ouverture générale de la chasse a eu lieu le 12 septembre.



Pour les biches, l'ouverture se fera plus tard, car c'est la période du rut actuellement : **le brame du cerf** peut être entendu à cette période jusqu'à fin octobre. Les biches peuvent être observées à l'orée des bois. L'OFB (Office Français de la Biodiversité) précise qu'il est interdit d'éclairer les biches avec les phares de la voiture ou avec une lampe torche.

André JUGE, Président



Twilight est un foyer pour les chiens âgés et handicapés. Nous accueillons des chiens de toute la France et même du monde, mais nous sommes toujours là pour notre commune, alors n'hésitez pas à demander de l'aide ou des conseils. Actuellement, nous avons 23 chiens dans la maison et nous avons 9 chiens en famille d'accueil qui sont totalement à notre charge. Lever des fonds ces dernières années a été difficile avec le Covid, nous sommes donc particulièrement reconnaissants à la commune pour notre subvention et aux habitants qui ont donné de la literie (coussins, couvertures) et de la nourriture en boîte...cela fait toute la différence.

Il est peu probable que nous puissions organiser notre propre collecte de fonds, ou porte ouverte, avant le printemps prochain, si le Covid le permet. Nous sommes reconnaissants aux magasins comme Hope et Rainbow, qui collectent des fonds pour nous aider, ainsi qu'aux personnes qui, par leurs dons mensuels, nous permettent de régler les factures de nourriture et de vétérinaire.

Nous avons accueilli des chiens très handicapés cette année. Un griffon à trois pattes de la SPA de Limoges, qui a tellement peur de son ombre qu'il dort sous le lit de son maître. Cette semaine, nous avons accompagné un chien touché à la hanche pour une intervention chirurgicale d'amputation des deux jambes. Actuellement avec 4 paraplégiques, 6 aveugles et de nombreux chiens âgés, nous sommes une maison curieusement folle... mais très heureuse.

Nous sommes ouverts 365 jours par an 24h/24... pour les chiens, Nous sommes toujours là, de préférence le matin si vous voulez discuter.... L'après-midi, nous essayons de nous divertir ou de dormir (si nous n'avons pas à assurer de visite chez le vétérinaire !).

Au plaisir de vous rencontrer.

Leeanne et Michael Whitley



*Twilight is the home of old and disabled dogs. Whilst we take dogs from all over France and indeed the world, we are always here for our local community, so never avoid asking for help or advice. Currently we have 23 dogs in the house and we have 9 dogs in outreach (foster care) that we fund for all needs. Raising funds this last few years with Covid has been difficult, so we are especially grateful to the commune for our grant, and to locals who have left any bedding or tinned food. This makes all the difference.*

*We are unlikely to hold our own fundraising, or Porte Ouverte, until next spring, Covid allowing.*

*We are grateful to shop associations like Hope and Rainbow, who raise funds that help us, and individuals who donate monthly towards food and vet bills.*

*We have some very damaged dogs in this year. A three-legged Griffin from Limoges SPA, who is so scared of his own shadow, he sleeps under his daddy's bed. This week we have surgery for double leg amputations for a dog shot in the hip. Currently with 4 paraplegics, 6 blind and many oldies, we are*

*an interestingly mad ... but very happy house.*

*Open 365 days for dogs, 24 hours a day ... we are always here, ideally mornings if you want to chat ... afternoons we try to play or sleep (if not at the vets!).*

*We wish all our Community well.*

*Leeanne and Michael*

## Association Espoir



Il y a 9 ans, une association a vu le jour, une association pour aider.

Baptisée : "ESPOIR", elle fonctionne depuis le 05 Décembre 2012, sise 16, rue Jules Theulier à Thiviers dans les locaux mis à disposition par la municipalité.

Elle est représentée par une présidente, un vice-président, un trésorier, une secrétaire et de 10 bénévoles.

Son but est de venir en aide aux personnes en difficultés, aux plus démunis.

En majorité, les bénéficiaires nous sont adressés par les assistants sociaux des cantons de Thiviers et de Jumilhac le Grand et par certaines mairies.

L'activité principale est l'accueil, l'écoute, le réconfort, l'orientation vers des services compétents.

**Sur le plan matériel :** La distribution de colis alimentaires se fait chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois le mardi et le mercredi de 14h30 à 18 h, ou à n'importe quel moment en cas d'urgence.

Les denrées proviennent, d'une part, de la Banque Alimentaire de la Dordogne (achetées tous produits confondus 25 centimes d'euro le kg) et d'autre part, des magasins Intermarché et Aldi de Thiviers qui mettent à notre disposition des denrées proches de la date de péremption.

Cette aide est totalement gratuite.

L'aide vestimentaire est également gratuite ou moyennant une participation vraiment faible selon la situation de la personne accueillie.

L'aide financière est ponctuelle, par exemple en hiver, afin d'éviter une coupure de courant.

Le budget indispensable à l'association est géré positivement grâce aux subventions de certaines mairies des cantons concernés, aux dons d'entreprises et de particuliers. Nous sommes habilités par la direction Générale des Impôts à délivrer des reçus fiscaux aux donateurs. Nous acceptons également la vaisselle et les meubles.

La présidente : Danielle CAILLOU

*The Association Espoir is grateful to receive anything in order to aid those in need. Please contact them if you can help in anyway*



## NOTRE ECOLE

Deux nouveaux enseignants nous ont rejoints cette année : Marie TOSSEPORT et Lola NABOULET se partagent la classe de CE1.

Mme Audrey BOURINET a, cette année, la classe des GS-CP. L'école compte désormais 39 élèves, dont plusieurs nouvelles arrivées depuis la rentrée scolaire.

Trois employées municipales viennent renforcer l'équipe, Sandrine BAPPEL assure la cuisine et le service de restauration scolaire. Sophie PROUST est ATSEM dans la classe de GS-CP. Angélique MAZUEL assure la garderie périscolaire et vient en renfort pour le nettoyage des locaux, la préparation des repas et la surveillance de la cantine.

### ❖ *Coronavirus*

Cette année a été bouleversée par le coronavirus qui a modifié l'organisation de l'école. La municipalité a déplacé le service de restauration scolaire dans la salle des fêtes de la commune afin d'assurer une distanciation plus efficace des enfants. Les deux classes sont séparées dans la salle.

### ❖ *Travaux dans l'école*



Après la peinture de la classe des GS-CP en novembre 2020, la salle de jeux-garderie a elle aussi été repeinte au printemps 2021.



### ❖ *Ecole et cinéma*

L'école était inscrite au programme « école et cinéma ». La réouverture des cinémas au printemps nous a permis d'assister à la dernière séance prévue au programme : « le chien jaune de Mongolie »

### ❖ *Remerciements*

Je tiens à remercier la municipalité qui de manière inébranlable nous soutient dans nos actions et permet aux enfants de vivre à l'école de la meilleure manière possible !

Je remercie également les nombreuses personnes qui ont fait des dons à la coopérative scolaire « les Loupiots de St Paul »

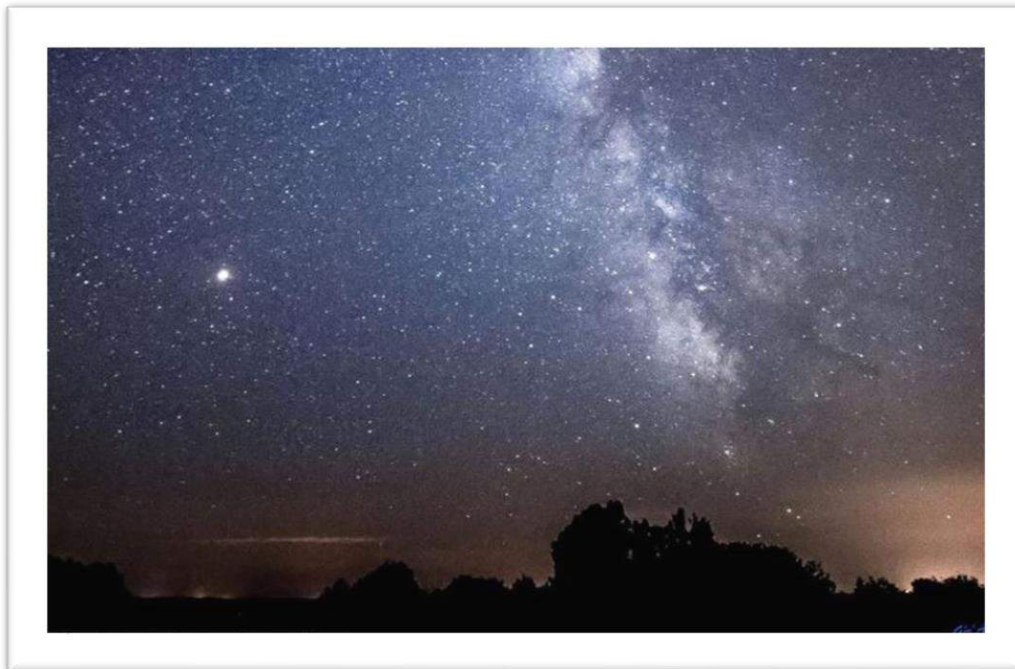
### ❖ *Vide ta chambre*

L'école organise une journée « Vide ta Chambre » le **dimanche 28 Novembre** à la Salle des Fêtes.



### *Comment mêler santé, sécurité, biodiversité et éclairage ?*

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin possède encore une nuit de qualité en comparaison de certains territoires plus urbains, mais cette qualité est mitée par un habitat dispersé et des usages inadaptés de l'éclairage, notamment en ce qui concerne l'éclairage public, on parle alors de pollution lumineuse.



(Photo Gérard Prédignac, Club Regulus, Observatoire du Haut Périgord)

Au départ prévu pour diminuer l'insécurité nocturne, l'éclairage public est aujourd'hui au cœur des enjeux environnementaux. La pollution lumineuse, bien que largement ignorée, nous empêche de voir les étoiles mais pas que ! Aujourd'hui on sait qu'elle porte aussi préjudice à la santé et à la biodiversité : pour vivre, on a tous besoin de la nuit (noire !).

Pour réduire la pollution lumineuse, plusieurs solutions : éteindre l'éclairage une partie de la nuit, abaisser la puissance de l'éclairage, ou rénover les luminaires pour éviter qu'ils éclairent le ciel.

Et la sécurité dans tout ça ? L'absence de lumière n'engendre pas de hausse des délits ni des incivilités. Au contraire, elle invite les automobilistes à davantage de prudence, limite les rassemblements tardifs et n'a pas d'impact sur les cambrioleurs qui agissent majoritairement en journée.

Ainsi, depuis plusieurs années, le Parc travaille, en partenariat avec les Parcs de Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, à une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé. Cette reconnaissance mondiale récompense des qualités de ciel exceptionnelles.

Dans cette dynamique, les élus de la Commune de St Paul de la Roche ont été sensibilisés à la gestion de l'éclairage public le 5 octobre. La commune s'est également engagée avec le Syndicat d'énergie de Dordogne (SDE24) à renouveler 4 lampadaires vétustes. Vous souhaitez en savoir plus sur la nuit ? Un podcast et un guide sont en téléchargement libre sur le site du Parc :

<http://www.pnr-perigord-limousin.fr/>

Jeanne LEROY, Chargée de Mission Energie Climat, PNR PL

### ECOPATURAGE



Le site de la Roche Blanche demande beaucoup d'entretien de la part des agents communaux.

Le Conseil Municipal a décidé de confier cet entretien à un troupeau de chèvres dans le cadre d'une convention d'écopâturage passée avec Lucile CAUVEZ, leur propriétaire.

Nul doute que les biquettes n'auront aucun problème pour débroussailler les parties les plus pentues du site.

### SMCTOM

#### **MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ET MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE**

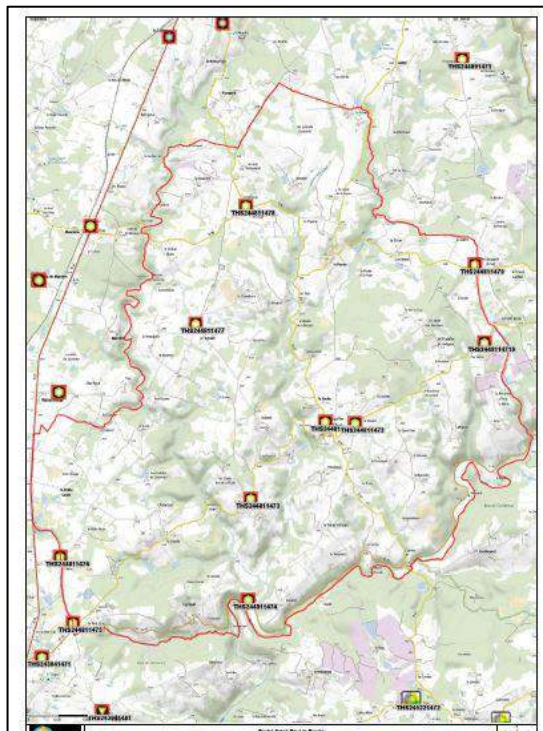
10 points d'apport volontaires (PAV) seront installés sur la commune selon le plan ci-contre :

Une feuille d'informations a été distribuée à tous les habitants de la commune en avril 2021 afin de présenter le nouveau système.

La délégation municipale au SMCTOM a pu obtenir 3 points d'apport volontaire supplémentaires par rapport à ce qui avait été déterminé précédemment.

#### **❖ Les différentes phases de la mise en place du nouveau système.**

- Une **note d'information** explicative vous sera envoyée par le SMCTOM / SMD3. Elle sera accompagnée d'un **formulaire à remplir**, sur lequel vous devrez indiquer le nombre de personnes composant votre foyer ; Cela permettra de déterminer le forfait et la tarification. Vous pourrez créer un accès en ligne afin d'assurer le suivi de votre compte.
- **La construction des plateformes** pour les nouveaux PAV s'effectuera dès le mois de novembre 2021.
- Les **bornes PAV seront installées** et mises en service à partir du mois de janvier 2022. Les bornes de collecte des déchets ultimes seront en accès libre jusqu'à l'activation des badges (probablement en juillet 2022). Les autres bornes : tri et recyclage, verre, cartons, resteront continuellement en accès libre.



Vous recevrez directement par courrier votre **badge** pour l'ouverture de la trappe des bornes de déchets ultimes, ainsi qu'une information sur leur utilisation.

- Dès la mise en place des badges pour l'ouverture des trappes et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une **facturation informative** pourra être consultée sur votre accès client en ligne ou par téléphone au numéro 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé), ainsi que sur le site du SMD3 ([www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)).
- **La nouvelle facturation (Redevance Incitative)** par le SMD3 ne sera effective qu'à partir du mois de janvier 2023. La taxe sur les ordures ménagères (TOM), perçue par le biais de la taxe foncière restera en vigueur jusqu'à cette date.

### ❖ *Vous avez des questions ?*

Une animatrice du SMD3 sera présente à la salle des fêtes de Saint-Paul-la-Roche **le mercredi 10 novembre de 9h à 14h et le mercredi 1<sup>er</sup> décembre, de 14 h à 17 h**, pour répondre en direct aux questions des usagers. Il est possible de se rendre également dans n'importe quelle autre permanence organisée sur la Communauté de Communes.

Les déléguées au SMCTOM, Isabelle HECKELMANN et Odile BETY assureront une **permanence les mercredis matins 17 et 24 novembre ainsi que les 8 et 15 décembre 2021, de 10h à 12h** à la salle des fêtes, afin de répondre aux questions des habitants et les aider si besoin au remplissage du formulaire, ainsi qu'à la création de leur compte usager en ligne. Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent demander la visite d'une déléguée en appelant la mairie.

Le **service usagers du SMD3** est à disposition par téléphone 09.71.00.84.24 (appel non surtaxé) ou par mail : [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr)

### ❖ *Déchets recyclables*

Les sacs jaunes plastiques ne sont plus distribués (car ils constituaient eux-mêmes un déchet ultime). **Désormais, vous pouvez jeter les recyclables directement dans la poubelle jaune** (en vrac). Vous pouvez venir récupérer un sac réutilisable par foyer à la mairie. Sinon, les sacs polyéthylène utilisés pour faire les courses ou une caisse plastique, voire un carton peuvent être utilisés pour stocker les déchets recyclables avant leur dépôt dans les bornes jaunes de tri.

### ❖ *Conseils de tri*

- Jeter vos déchets en vrac, pas dans un sac.
- Bien vider vos emballages, mais inutile de les rincer.
- Ne pas imbriquer les emballages entre eux : trier les emballages un par un.
- Apporter vos déchets encombrants ou dangereux en déchèterie.

*Rubbish and Recycling update ;*

*Yellow sacs are replaced by a one-off bag (guard this well), which should simply be upturned/emptied out into the container. Three extra collection-points have been granted.*

*A person from SMD3 itself, will be available in the Salle des Fêtes on Wednesday 10<sup>th</sup> November between 9am – 2pm and on Wednesday 1<sup>st</sup> December 2pm – 5pm. Please do come along if you have any questions and/or concerns, this is your chance to be heard.*

*Local delegates (Isabelle Heckelmann and Odile Bety) will be at the Salle des Fêtes on Wednesday 17<sup>th</sup> and 24<sup>th</sup> November and then 8<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup> December, 10 am to 12 noon. They will be endeavour to help you, especially with your form. (English speaker available if required).*

# ☀ Les consignes de tri à imprimer ☀

## LE BAC JAUNE



<p><b>Pot de Yaourt</b></p>  <p>Mais aussi... Emballage de produit surgelé Barquette de jambon</p>	<p><b>Boîte à oeufs en carton</b></p>  <p>Mais aussi... Boîte à oeufs en plastique Boîte polystyrène</p>
<p><b>Aérosols</b></p>  <p>Mais aussi... Barquette aluminium Cannette de boisson</p>	<p><b>Brique de lait</b></p>  <p>Mais aussi... Brique de jus de fruit Brique de crème fraîche</p>
<p><b>Flacon de gel douche</b></p>  <p>Mais aussi... Tube de dentifrice Tube de crème</p>	<p><b>Journaux</b></p>  <p>Mais aussi... Magazines Enveloppe avec et sans fenêtre</p>
<p><b>Bouteille d'huile de cuisine</b></p>  <p>Mais aussi... Bouteille d'eau Bouteille de vinaigre</p>	<p><b>Boîte de conserve de légumes</b></p>  <p>Mais aussi... l'ensemble des boîtes de conserve</p>

## LE BAC VERT (COMPOSTEUR)



<p><b>Sachets de thé</b></p>  <p>Mais aussi... Filtre à café</p>	<p><b>Feuilles mortes</b></p>  <p>Mais aussi... Petites branches</p>	<p><b>Tonte de pelouse en petite quantité</b></p>  <p>Mais aussi... Déchets de désherbage</p>
<p><b>Restes de repas</b></p>  <p>Mais aussi... Restes de pâtes, de riz</p>	<p><b>Coquilles d'oeuf</b></p>  <p>Mais aussi... Épluchure de légumes Trognon de pomme</p>	<p><b>Restes de repas en sauce</b></p>  <p>Mais aussi... Restes de salade avec vinaigre</p>
<p><b>Carton brun</b></p>  <p>Mais aussi... Journal en petite quantité</p>		

<p><b>Assiettes jetables</b></p>  <p>Mais aussi... Pailles Gobelets en plastique</p>	<p><b>Coton tige</b></p>  <p>Mais aussi... Coton démaillant</p>	<p><b>Couches</b></p>  <p>Mais aussi... Serviettes périodiques Lingettes</p>
<p><b>Film alimentaire</b></p>  <p>Mais aussi... Sac à glaçon</p>	<p><b>Crayons</b></p>  <p>Mais aussi... Marqueurs Fournitures de bureaux</p>	<p><b>Brosse à dents</b></p>  <p>Mais aussi... Compact disque Tube de mascara / maquillage</p>

## LE BAC NOIR



# VERRE



Diverses brochures mises à disposition par le SMD3  
(A télécharger sur leur site ou à disposition en mairie)

- Le guide du compostage
- Le guide des couches lavables
- Agir contre le gaspillage alimentaire
- Le guide du jardinage au naturel
- Idées recettes ménage naturel
- Le nettoyage au naturel pour les collectivités
- Le guide de l'éco-exemplarité (pour les collectivités et entreprises)

## 3 À chaque déchet son traitement

Une déchèterie est un lieu aménagé pour recevoir les déchets qui ne peuvent être ni collectés, ni compostés à domicile

Elle permet :

- D'orienter les déchets vers les filières de valorisation.
- De regrouper et de traiter les déchets dangereux.
- De protéger l'environnement en évitant les dépôts sauvages.



On y dépose :

- Les déchets verts
- Les gravats
- Les cartons
- Les PSE (polystyrène)
- Les ferrailles
- Le bois
- Les textiles
- Les huiles (moteur...)
- Les produits dangereux (vernis, peintures, solvants...)
- Le verre
- Le papier
- Les DEEE : les déchets d'équipement électrique et électronique

Des systèmes de collecte simplifiés sont également mis en place pour de nombreux déchets :



Les commerces et grandes surfaces qui vendent des lampes ont obligation de reprendre les ampoules usagées. Des collecteurs sont à disposition à l'entrée des magasins.



Les bornes textiles permettant de déposer tous les types de textiles en bon ou mauvais état. Ils sont ensuite triés et valorisés par des entreprises d'insertion.



En mairie, à l'école ou encore dans les magasins, de nombreux points de collecte de piles en tout genre sont disponibles.



Les déchetteries disposent d'armoires spéciales fermées à clé pour stocker les produits et les diriger vers les bons centres de traitement.

## Quels types de travaux peuvent être subventionnés dans le cadre du programme HAPPY HABITAT ?



## Vos interlocuteurs

### SOLHA Dordogne Périgord :

Une équipe professionnelle à votre écoute pour vous aider dans vos démarches

HAPPY HABITAT

05 33 12 01 17

contact@happyhabitat.fr

Un conseiller municipal est référent dans chaque commune, il peut également vous aider. N'hésitez pas à le contacter

*A personnaliser par votre commune*

NOM PRENOM

TELEPHONE

MAIL

### Héron, hérons...

Trois espèces de ces grands échassiers fréquentent régulièrement la commune, l'occasion de faire un bref portrait de chacune d'elles. A tout seigneur, tout honneur, commençons par le plus ancien :

#### Le héron cendré

Des trois, c'est celui qui a toujours été présent dans notre région. Mais il a failli disparaître de France au début du 20ème siècle : la mode des plumes et l'élimination systématique des prédateurs de tous poils et plumes auraient eu raison de lui. Les modes changent mais la remontée a été lente : de 350 couples en 1928,



les années 1970 ont permis une augmentation plus nette des effectifs pour atteindre plusieurs dizaines de milliers de couples actuellement. La première colonie de reproduction en Dordogne ne date que des années 80. Depuis, plusieurs sont connues dont une héronnière d'une quinzaine de couples sur notre commune.

A ces oiseaux sédentaires, il convient d'ajouter des oiseaux hivernants venus du nord de l'Europe qui les rendent plus abondants en hiver.

Facilement reconnaissable grâce à sa taille et à son plumage gris, on ne peut guère le confondre qu'avec la grue cendrée. Mais notre héron vole avec le cou replié et se montre moins bavard que cette dernière. Opportuniste, le héron cendré sait s'affranchir des milieux humides. On le voit fréquenter les prairies où il se nourrit de petits mammifères, de grenouilles et autres bestioles. Le poisson est loin d'être sa seule nourriture et sa pêche, limitée aux rives des étangs et cours d'eau, privilégie les poissons affaiblis ou malades, contribuant à la bonne santé des milieux aquatiques



## La grande aigrette



Plus élancée que le héron cendré, elle paraît plus grande que ce dernier. Entièrement blanche et dotée d'un bec jaune, cette espèce magnifique est une acquisition récente de notre avifaune. En France, elle est restée très rare jusqu'aux années 70. Venue d'Europe de l'est à la faveur d'une augmentation de ses effectifs, une première reproduction a eu lieu en 1998 au lac de Grand-Lieu. En Dordogne, elle ne devient régulière qu'au début des années 2000 mais elle n'y est toujours pas nicheuse. Ce n'est donc qu'en hiver qu'elle devient plus facile à observer, les rares sédentaires se dispersant sur tout le territoire en étant rejointes par des oiseaux d'Europe de l'est qui ont changé leur répartition hivernale.

Plutôt solitaire, elle fréquente, comme le héron cendré, aussi bien les étangs que les prés, leurs régimes alimentaires étant assez proches.

## Le héron garde-bœufs

Tout blanc lui aussi et également doté d'un bec jaune, le dernier de nos hérons est d'origine Africaine. Beaucoup plus petit que ses deux cousins, son arrivée en Europe s'est faite depuis l'Espagne. Sa présence est accidentelle jusqu'en 1950, la première nidification française a eu lieu en Camargue en 1957. On comptait 22 couples en 1970, puis les années 80 l'ont vu arriver en Aquitaine. Les vagues de froid de 1985 à 1987 ont eu raison de sa progression. Elle reprend en 1992, favorisée par les sécheresses espagnoles. On compte maintenant autour de 10 000 couples dans le sud de la France. C'est en hiver qu'on le verra accompagner les vaches limousines car sa répartition est alors plus importante que son aire de nidification. Mais les vagues de froid, comme en février 2012, peuvent lui être fatales.



Volontiers grégaire, on peut le voir par dizaines ou même par centaines près des grands fleuves ou du littoral. Plus modestement, 2 hérons garde-bœufs ont fréquenté les abords du cimetière de St Paul dans le courant du mois de janvier 2021.

*Il est bon de préciser que ces espèces sont strictement protégées par la loi, la destruction des héronnières pouvant même constituer un délit.*

### *Cloches, nous ?*

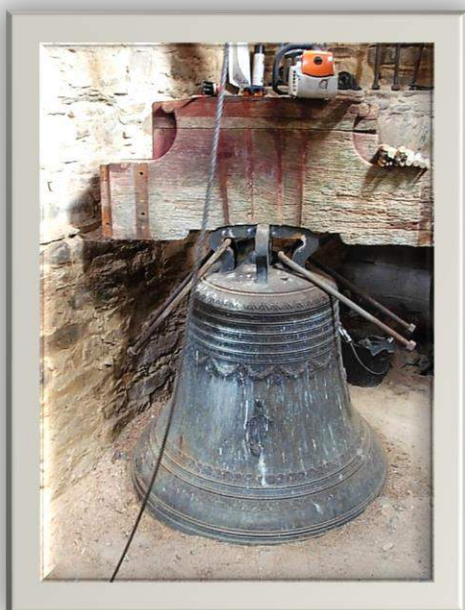
**Nous sommes trois sœurs** qui, du haut de notre clocher, portons un regard attentif sur les habitants de Saint Paul. Nous rythmons leurs journées par notre tintement (toutes les heures, deux fois- le pic et le repic- et demi-heures) et comme les coqs se font désormais rares, nous avons pour mission de réveiller les gens du bourg chaque matin avec l'Angélus de 7 heures ; il sonne également à 19 heures. Saviez-vous que l'Angélus a été mis en vigueur en 1472 par Louis XI ? Ce fut Charles V qui, vers l'an 1370, régla, le premier en France, la sonnerie horaire des horloges des monuments.

Nous sommes présentes dans tous les moments importants de la vie des habitants : nous sonnons alors à la volée. Nous n'étions pas peu fières d'annoncer la Libération un certain 8 mai 1945 et comme l'événement était important nous ne pouvions plus nous arrêter ! ... Nous sonnons à la volée pour les baptêmes et les mariages mais nous devons reconnaître que l'occasion de nous faire entendre devient de plus en plus rare.

Dans les moments plus sombres, nous sonnons le Tocsin ; c'est une sonnerie rapide (environ 60 coups par minutes). Les plus âgés d'entre nous se souviennent du Tocsin annonçant la déclaration de guerre. Nous n'étions pas encore fondées quand l'usage du Tocsin fut établi en 1570 en France.

Le Glas annonce le décès, la veille des obsèques. Il sonne de la même façon (nombre de coups fixes) quel que soit le défunt contrairement aux usages durant l'Ancien Régime qui différenciaient la sonnerie selon le rang du défunt et la somme payée par la famille. Le Glas a été introduit par l'église au VIème siècle.

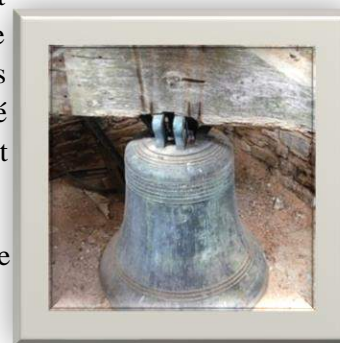
Electrifiées depuis 1967, nous sonnons selon le bon vouloir du programmeur mais à chaque sonnerie un peu exceptionnelle, nous avons une tendre pensée pour Mr Chapelle qui fut le dernier *mérilher* de Saint Paul



### *Et si nous nous présentions...*

Moi, je suis la plus grosse des trois avec mes 640 kg. Je suis ridiculement petite si on me compare à la Savoyarde qui domine la basilique du Sacré Cœur à Paris avec ses 18 tonnes. J'ai un diamètre de 1,135 mètre et j'ai été fondu à Saint Emilion en Gironde par Emile Vauthier en 1894. Je suis sans doute composée comme la plupart des cloches de France d'airain c'est-à-dire de cuivre à 75% et d'étain à 25%. Il paraît que je suis en très bon état de conservation. Le joug de bois de chêne qui me soutient a été restauré car il présentait quelques points d'usure.

Ah, j'oubliais, je m'appelle *Marie Anne*.

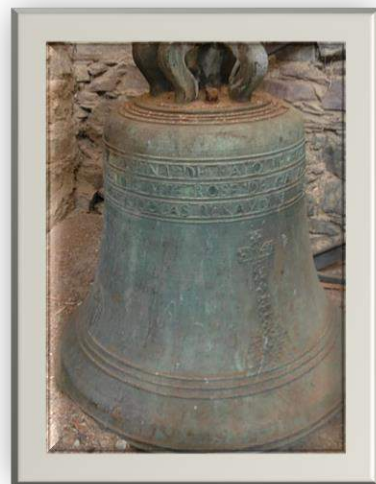


*Je vous présente mes deux sœurs :*

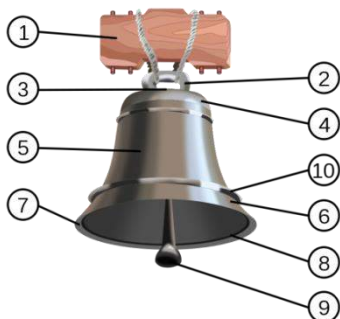
Celle qu'on appelle cloche n°2. J'aurais préféré l'appeler par son nom mais nous ne le connaissons pas. Elle a été fondue en 1769 par Nicolas Guichard qui était un fondeur ambulant originaire de Chaumont La Ville en Haute Marne. Elle pèse 390 kg et mesure 0,875 mètre de diamètre.

Elle est électrifiée en volée. Il y a longtemps, comme elle présentait une usure importante au point de frappe, on l'a tournée d'un quart de tour ; ces travaux lui ont permis de tenir jusqu'à nous. Son joug a été également restauré.

Ma sœur aînée est la moins lourde avec ses 180 kg pour un diamètre de 0,680 mètre. C'est Nicolas Renaudin, fondeur itinérant qui l'a fondue en 1738. Sa bélière (anneau métallique inséré dans la partie supérieure de la cloche servant à fixer le battant) a été remplacé il ya très longtemps. Son joug d'origine qui présentait « d'importants désordres » a été remplacé. L'inscription ne permet pas de connaître son nom : elle restera pour les habitants la troisième cloche.



Parties de la cloche : 1. joug, 2. anses, 3. cerveau, 4. épaulement, 5. robe, 6. panse, 7. pince, 8. lèvre inférieure, 9. battant, 10. Faussure



On dit de mes deux sœurs qu'elles présentent un grand intérêt patrimonial pour la commune de Saint Paul. Nous avons toutes trois échappé à la fonte durant la première guerre mondiale contrairement à de nombreuses cloches du département. Cela a parfois du bon d'être perdues dans un minuscule village du Périgord vert !

Quel bonheur de nous dévoiler un peu, nous sommes si peu connues de nos habitants.

Nous avons des inscriptions gravées depuis notre création (*voir ci-dessous*). Elles vous permettront de faire mieux connaissance avec nous. Nous sommes sûres que la prochaine fois que nous sonnerons à la volée, vous lèverez la tête en signe de complicité.

Nous avons eu, il y a une dizaine d'année la chance d'être écoutées par la France entière et peut-être même au-delà. Un journaliste de France Inter, venu sur nos terres pour un reportage sur le foie gras, est tombé amoureux de nous ! Le Magazine « *Interception* » a été ponctué par mon tintement. Quelle fierté d'autant plus que pour la centième de l'émission, nous avons fait partie des « plus beaux sons » de l'émission.

JE M'APPELLE MARIE ANNE. BAPTISEE EN MAI 1894 .

LOUIS LAFON-GOUZON, CURE.. PIERRE EYMERY, MAIRE,, PARRAIN HENRI LABROUSSE-DESCHAUME MARRAINE ANNA EYMERY .

JE SUIS DUE A LA GENEROSITE DE TOUS LES HABITANTS DE ST PAUL LA ROCHE MAIS SURTOUT A CELLE DE MILLES MOREAU DE LA PEYSIE,, DE MR. LE BARON MAURICE DUBUT DE ST PAUL DE LAVALLADE, DE M. MEILHODON DE COMBIERS ,DE MME DE QUINSAC DU PAIRIER, ,DE M. PABOT DE LA RENOLPHIE ET A CELLE DES FAMILLES JOURE ET PIERRE CHEVAL DE CUMOND,, DUTHEIL,, DE LA ROCHE,, DU PLANTIER, DELAFARGE,, CHAPELLE DU BOURG,, CHEVAL DE VIALOTTE, AUPEIX D'ELEX ET DUVERNEUIL DE LA LANDE. E. VAUTHIER, FONDEUR A ST EMILION

L'AN 1769. SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS. BENEDICTA A DOMINO DD. JOANNE LAVAURE, RECTORE ECCLESIA . PARRAIN MRE PIERRE EXPER, ECUYER, SEIGNEUR, BARON DE ST PAUL, LAVALADE, LE CHALARD . MARRAINE, MARIE CHOULY, DAME DE MONTARDY, CMRM. GUILLAUME MONTET, SIEUR DE LA TRADE, SYNDIC FABRICIEN. N. GUICHARD FONDEUR.

LAVAU, CURE DE CETTE PAROISSE. PARRIN , J DE FAYOLLE, ECUYER, Sgr DE Srrtet Sgr Enptie. Mne Mpete ROSE DEGALARD DAME DE ST PAUL, LAVALADE ET LE CHALARD DE CETTE PAROISSE . NICOLAS RENAUDIN, 1738

## Qu'est-ce que le PLUi ?

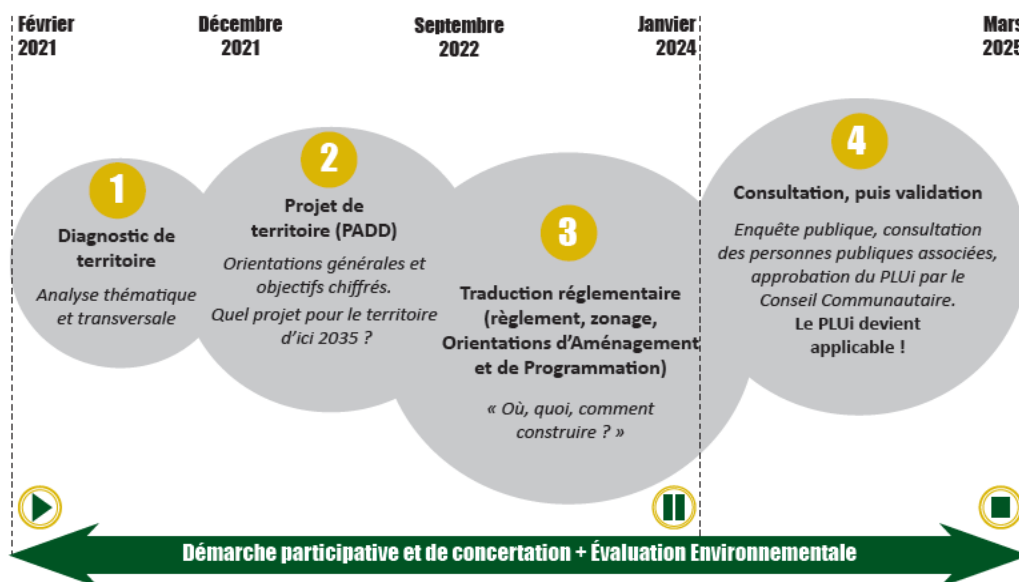
## NOTRE PLUi ?

La Communauté de communes Périgord-Limousin a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en début d'année 2021. Cela suppose de **s'interroger sur le développement du territoire d'ici à 2035.**

**En plus d'être un document réglementaire qui définira les règles d'occupation des sols** (zones constructibles à vocation d'habitat, d'économie, de tourisme, les zones agricoles, naturelles et forestières...), **le PLUi veille à mettre en place des leviers de redynamisation du territoire.**

**Envisager l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale est pertinent** dès lors que la vie locale s'exerce en dehors des simples limites communales (activités commerciales et économiques, récréatives, culturelles, emplois, scolarité...)

Une fois approuvé en 2025, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme communaux actuels en un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.



- **Registre PLUi** : pour noter vos observations et suggestions dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes
- **Adresse mail spécifique** : [plui@perigord-limousin.fr](mailto:plui@perigord-limousin.fr)
- **Réunions publiques** à chaque étape de l'élaboration du PLUi pour rendre compte et échanger au fur et à mesure
- **Ateliers thématiques** et/ou par secteur pour coconstruire le document
- **Soirées-débat** : pour aborder des sujets de société à intégrer au PLUi
- **Site internet** : [www.perigord-limousin.fr](http://www.perigord-limousin.fr) / Retrouvez toutes les actualités du PLUi rubrique « Projets et Réalisations »

### STOP Pesticides

- **Interdiction des traiter les fossés, mares et cours d'eau :**

La réglementation nationale interdit l'utilisation de pesticides à moins de 5m des cours d'eau. La sanction prévue peut aller jusqu'à 75 000 euros d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

- **Dans vos jardins :**

Les pesticides utilisés par les amateurs doivent impérativement avoir la mention EAJ « emploi autorisé dans les jardins ». Pour les particuliers, il est interdit d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sauf si ces produits sont considérés comme produits de biocontrôle, ou sont autorisés en agriculture biologique, ou classés à faible risque. Il est interdit de pulvériser des pesticides dans les fossés.

- **Dans les espaces publics :**

Depuis les lois « Labbé » et la loi d'avenir agricole, de nouvelles règles s'appliquent. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est interdit aux collectivités locales d'utiliser des produits sauf ceux de biocontrôle, labellisés AB ou considérés à faible risque.

- **Dans les champs :**

Interdiction de traiter si le vent est supérieur à 19km/h. En cas de besoin, les préfets peuvent prendre des mesures pour encadrer l'utilisation des pesticides afin d'éviter leur dissémination hors de la parcelle traitée, à proximité des écoles ou des hôpitaux.

*Chemicals are forbidden in gardens unless they are marked EAJ.*

### Salle des fêtes

TARIF de LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location 1 ou 2 jours sans vaisselle	100 € + forfait énergie 40 €	200 € + Forfait énergie 40 €
Location 1 ou 2 jours avec vaisselle	150 € + forfait énergie 40 €	250 € + Forfait énergie 40 €
Associations : location 1 ou 2 jours sans vaisselle	Forfait énergie 40 €	200 € + Forfait énergie 40 €
Associations : location 1 ou 2 jours avec vaisselle	Forfait énergie 40 €	250 € + Forfait énergie 40 €
Réunions diverses	Gratuit	Gratuit

## STEP : station d'épuration des eaux usées

Le bourg de saint Paul est pourvu d'un assainissement collectif équipé d'une station avec filtration naturelle par roseaux située en bas du bourg sur la route de la Roche Noire. Nous rappelons aux habitants du bourg que pour un fonctionnement optimal de la station, **il est interdit** de jeter dans les toilettes les lingettes, couches, coton tiges et protections hygiéniques même lorsqu'il est indiqué sur l'emballage « bio dégradable ».

*To protect our Reed Bed (Natural Sewage Works) in Le Bourg, it is forbidden to flush away anything but toilet paper. Please Note: Tissues etc will destroy the eco-system. Please be careful.*

## Covid

Le mardi 9 novembre, les aînés de la commune qui ne pouvaient se déplacer, ont été conduits au centre de vaccination de Thiviers afin d'y recevoir la troisième dose du vaccin. Pour se faire, la Communauté de Commune a affrété un mini-bus. Jeanne MOSSE les a accompagnés.

## Autorisation d'urbanisme

Nous vous rappelons que pour toute construction comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> ainsi que toutes modifications de façade (fenêtre, chien assis, fenêtre de toit, réfection toiture..), vous devez déposer en Mairie une déclaration préalable de travaux. Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, un permis de construire est nécessaire. Les dossiers sont examinés par un service instructeur.

A compter du 1er janvier 2022, l'ensemble de ces autorisations pourra être déposé de façon dématérialisée via le guichet unique <https://atd24.geosfert.fr/guichet-unique>.

Les dossiers papier continueront d'être acceptés.

*If you wish to make **any** alterations to your building, please discuss at the Mairie **before** going ahead.*

## Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux est très encadré:

- Un calendrier précis est fixé d'une d'année sur l'autre par les services de l'Etat pour les dates d'autorisation, ou pas...
- Pour 2021/2022, vous êtes autorisés à brûler vos végétaux du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022.
- Une déclaration en mairie est **OBLIGATOIRE**, 3 jours minimum avant la date choisie afin de transmettre la demande aux services de Gendarmerie et aux Pompiers.
- Il est interdit de brûler près des espaces boisés.

*Bonfires **MUST** be authorized by the Mairie, apply at least 3 days in advance.*

## Élagage

Les propriétaires riverains de chemins ruraux sont tenus d'effectuer l'élagage des arbres et arbustes leur appartenant situés au bord de la voie. Pour rappel, le domaine public comprend la voie (goudronnée ou pavée) le fossé, et le talus auquel se rajoute 0.50 mètre.

Les arbres de plus de 2 mètres de haut doivent être plantés au minimum à 2 mètres de la voie.


*The owners/occupants of rural chemins are required to prune the trees and shrubs belonging to them, located at the edge of the road. As a reminder, the Public Domaine includes the road (tarmac, gravel), the ditch and the bank, to which is added 500cm. Trees over 2 metres high should be planted a minimum of 2 metres from the road.*

## Déchèterie


	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	A.Midi	Matin	A.Midi	Matin	A.Midi	Matin	A.Midi	Matin	A.Midi	Matin	A.Midi
Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jumilhac	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✓	✗

Déchèterie ouverte <span style="color: green; font-size: 1.5em;">✓</span> 8h30 à 12h00	-	Déchèterie fermée <span style="color: red; font-size: 1.5em;">✗</span> 13h30 à 18h00
☎ Thiviers : 05 53 62 37 03		La Coquille : 05 53 52 43 76


**CONSIGNES AUX USAGERS DE DÉCHÈTERIE**

1



1 entrée = 1 sortie  
en cas de trop forte affluence ne permettant pas la distanciation sociale.

2


Respecter la règle de distanciation et les gestes barrières.

3


Porter un masque.

4


Ne pas demander de l'aide au gardien pour vider ses déchets dans les bennes.



Depuis de le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE24) est en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Périgord Limousin.

### Qui sommes nous ?

*RDE24 est votre service public des eaux. Cette structure permet de mutualiser les compétences de professionnels au profit des communes du département qui sont attachées à la maîtrise de leurs services d'eau et d'assainissement.*

### Les missions du service

- Réalisation des **contrôles de bon fonctionnement** des systèmes d'assainissement non collectif périodiques tous les 9 ans. La méthode de facturation a changé. Jusqu'à présent la redevance de contrôle était annuelle. Depuis le 1er Janvier 2020, elle est facturée lors du contrôle en une seule fois à 148,50 €TTC (contre 21€ sur 9ans soit: 189 €TTC avant).
- Réalisation des **contrôles de conception et de réalisation** des travaux d'assainissement lors de la création ou la réhabilitation des systèmes d'assainissement. Chacune des redevances est facturée 121 €TTC. Compte tenu du coût souvent important des systèmes d'assainissement non collectif une étude de sol est imposées lors du projet pour vous assurer que la filière proposée est compatible avec votre terrain. Cette mesure permet d'éviter que les systèmes d'assainissement ne soient à l'origine de dysfonctionnements majeurs (mauvais écoulements, odeurs,...) ou de pollutions diffuses de votre environnement.
- Réalisation des **contrôles de bon fonctionnement** des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre des **ventes immobilières** (contrôle daté de moins de 3 ans obligatoire lors de l'acte de vente). La redevance est de 165 €TTC.

Si vous rencontrez des **difficultés de paiement**, n'hésitez pas à nous demander un paiement en **3 fois**.

Des **aides du Département** (sous conditions de ressources et suivant des critères techniques) sont actuellement possibles dans le cadre de réhabilitation de système d'assainissement présentant des dysfonctionnements majeurs ou étant à l'origine d'une pollution diffuse et/ou présentant un risque sanitaire.

**RDE24** peut vous accompagner dans la constitution de votre dossier. **Contactez-nous !**

Les bureaux du SPANC sont situés à **Saint Jory de Chalais**, 1 Rue de la paix et les agents sont joignables au **05.53.24.95.12**.

Retrouvez toutes les informations utiles (fiches techniques, règlement de service...) sur **[www.rde24.fr](http://www.rde24.fr)**.



# NOS ENTREPRISES



Un environnement de qualité  
pour des produits exceptionnels...  
**IGP Périgord**

**Carina RODRIGUES GONÇALVES**  
**Pedro VALENTE DE OLIVEIRA**  
(Producteurs de canard gras)


2, rue Jules Theulier  
24800 Thiviers  
**05 47 32 81 53**  
**info@canardor.fr**

Mardi au Vendredi : 9h30-12h30 et 14h00-19h00  
Samedi : 8h30-12h30 et 14h00-19h00





**Lieu d'accueil et  
d'accompagnement par  
l'art et la nature**

La Petite Pougé  
24800 Saint Paul la Roche  
06.88.08.03.22  
aupredemonart@gmail.com  
www.facebook.com/aupredemonart

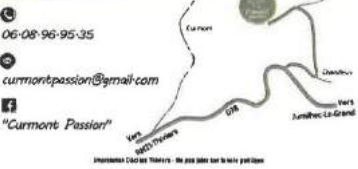


Vente à la ferme : - vendredi 16h30-19h  
- sur RDU



Lieu de CURMONT, 24800 Saint-Paul-la-Roche

06-08-96-95-35  
curmontpassion@gmail.com  
"Curmont Passion"



STATIONNERIE CURMONT THIVIERS - Au pied d'une belle vallée perigonne



**TEHP**  
TUTEURS ET ÉCHALAS DU HAUT-PÉRIGORD  
Philippe DURAND



**06 13 26 30 32 - tehp.durand@gmail.com**

Le Goinaud - 24800 St-Paul-la-Roche

**Mausset M**

- Mécanique Moto
- Entretien Périodiques

24800 Saint Paul la Roche  
06 32 90 92 33  
melissa.mausset@outlook.fr  
SIRET: 830 891 107 00013

*Les Granges de Bellou*



*Fromages de chèvre fermiers*

**E.I. FUBET • La Rivalie • 24800 St Paul la Roche**

**Tél. : 07 50 29 05 27**



**Peter Martin**  
Peintre et décorateur

Artis Saint Paul La Roche 24800  
Peterdanielmartin@gmail.com  
00 33 (0)7 77 26 93 91  
SIRET 840 209 738 00011



**Entreprise de travaux agricoles et ruraux**



**ROBERT Hervé**  
La Pouille  
24800 ST PAUL LA ROCHE

Téléphone : 06 09 79 17 66  
Télécopie : 05 53 62 39 38  
Messagerie : scea-les-eyssards@orange.fr

Le travail de la terre et la nature sont nos passions



Compostage des boues, Biodéchets et déchets verts

Broyage, criblage et valorisation de bois et de déchets verts

Transport de déchets

Ferme pédagogique

Le Petit Clos - 24800 Saint Paul la Roche  
Tél. 05 53 55 35 70 - agro24@paprec.com www.paprec-agro.com



**La Pension Du Chêne Blanc**

le chêne blanc  
24800  
Saint Paul la Roche

Garde de chiens et chats

06.70.92.05.15 / 05.53.62.14.82

**La Ferme de Lor**  
Maraîchage Bio



**Pierre Cauvez**  
Lor 24800 Saint Paul la Roche  
Tel : 06.62.55.43.14

**Proprietes-privees.com** La nouvelle espèce immobilière

**Chantal JACQUEMENT**  
Conseillère en immobilier indépendante  
c.jacquement@proprietes-privees.com  
06 73 73 38 16

0 805 13 00 17 Service client gratuit



**Dominique EYMARD**  
Terrassement-Assainissement-Empierrement

La Croix De Curmont  
24800 Saint-Paul-La-Roche  
Tel: 0553623725  
Mobile: 0625465808

**Lamonerie Jean-luc**  
06-23-45-55-20

*La Passion à l'état Pur*

Traiteur-Buffer-réception  
Journée événementielle  
Transformation de viande  
Charcuteries- Conserves  
Vente de colis / viande local

La petite lande  
24800 Saint Paul La Roche

**Esprit Libre**  
Soins équin, canin, félin  
et autres animaux



**Hélène Lainet**  
Dordogne (Saint Paul la Roche)  
06 80 44 99 75  
hlainet.osteopathe@gmail.com



**LES REGALS**  
100% SAISON

Web: [www.lesregalsdesuzon.com](http://www.lesregalsdesuzon.com)  
Adresse: Le Bourg, Saint Paul la roche,  
24800, France  
Mob: +33 6 17 49 58 80

**TRAVAUX AGRICOLES & PUBLICS**



**DESVEAUX JEAN-LUC**  
Terrassement- Drainage  
Défrichage- Assainissement  
Curage d'étang- Démolition

La Farge 24800 St Paul la Roche  
Tél: 06 70 72 04 92  
Siret 478 155 344 0011 / Rm 2401/ Rcs 478155344

Nous espérons n'avoir oublié aucune entreprise ; si tel est le cas, veuillez-nous en excuser. Vous pouvez nous envoyer votre carte à la Mairie, elle sera publiée lors du prochain bulletin.

# NUMEROS UTILES

Mairie de Saint Paul la Roche

05.53.62.51.01

[mairie.saint-paul-la-roche@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-paul-la-roche@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'Agence Postale Communale

05.53.62.51.00

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : de 9h à 12h

## Numéros d'urgence

**Numéro international d'urgence : 112**

**Pompiers : 18          Samu : 15          Gendarmerie : 17**

**Pharmacie de garde : 3237**

**Enfance maltraitée : 119**

**Violences faites aux femmes : 3919**

**Maison Médicale de la Coquille : 05.53.55.36.70**

**Maison Médicale de Jumilhac le Grand : 05.53.52.53.05**

**Hôpital de Périgueux : 05.53.45.26.07**

**Hôpital de StYrieix : 05.55.75.75.75**

**CHU de Limoges : 05.55.05.55.55**

## Maison des services

Rue Henri Saumande 24800 Thiviers

### **C.P.A.M**

Ouvert au public le jeudi et le vendredi de  
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h  
Tel : 3646 Internet : amelie.fr

### **C.A.R.S.A.T. - C.R.A.M.A**

3<sup>ème</sup> mercredi du mois  
Sur rendez-vous au 3960

### **C.I.A.S**

Place de la république Thiviers  
Tel : 05.53.52.58.17

### **M.S.A**

7, place du Gal Leclerc Périgueux  
Ou au bureau de la CPAM

### **ESPACE ECONOMIE EMPLOI**

du lundi au vendredi :  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
05.53.62.27.64

### **MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD**

du lundi au vendredi :  
de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
05.53.52.59.91

### **POLE EMPLOI**

du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
le jeudi de 8h30 à 11h30  
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30  
tel : 3995



*Ce bulletin a été imprimé par l'Imprimerie Fabrègue à St Yrieix la Perche.*

*Directeur de la publication : Didier Garnaudie. Conception : Commission bulletin du Conseil Municipal.*

*Photos : P. Bordas - A. Bourinet - C.Cheval - F. Fély - S.Wood - CC PL - PNR et  
Les diverses associations de St Paul la Roche.*

*Photo de couverture : Pont de la Roche Noire*